

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

vendredi 3 juillet 1925

Sommaire :

A propos d'un centenaire

A côté d'un congrès

Un saint populaire

Justice

Quelques pages d'histoire nationale

Maurice Defourny

Henry De Vos

Maurice Dullaert

Léopold Levaux

Norbert Wallez

Les idées et les faits : Chronique des idées : La haine de la vie, Mgr J. Schyrgens.
— L'avenir de la lèpre. — France.

La Semaine

♦ Première difficulté du Cabinet Pouillet : le vote des femmes à la province.

Les catholiques — quelques uns par conviction, beaucoup par discipline — déclarent tenir à cette réforme. Les socialistes en ont très peur.

Passera-t-elle ?

Sans doute bien des droitiers la voteront-ils en souhaitant ardemment qu'elle échoue...

Nous le souhaitons avec eux, car l'extension aux femmes du suffrage universel pur et simple inorganisé c'est la généralisation d'une maladie — d'une peste, pour l'appeler par son nom — qui ne pourra que hâter notre décadence politique et religieuse.

Ce n'est pas dans la ligne de l'individualisme que se trouve le salut, mais au contraire dans une limitation de l'individualisme régnant.

Les droitiers qui espèrent que le suffrage des

femmes va corriger celui des hommes — et c'est le seul argument — constateront bientôt, s'il devait se trouver une majorité pour introduire la réforme, que femmes et hommes votent également mal.

Nous avons soutenu ici que le ministère Pouillet est un moindre mal.

Au Sénat, M. Segers qui, depuis des semaines porte le drapeau des adversaires de toute entente avec les socialistes, vient de reconnaître lui aussi que le gouvernement actuel est un moindre mal...

Alors... pourquoi tout ce beau tapage?... Pourquoi ne l'avoir pas dit plus tôt ?

« Je fais confiance aux ministres catholiques et non socialistes du cabinet », mais... je m'abstiens de voter la confiance qu'ils demandent!...

Oh ! merveilleuses beautés de la parlementarite !...
Quelle école de courage que notre régime !...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220,50 ; Compte chèque postal : 489,16)

GRANDE MAISON de BLANC

LUNDI 6
ET JOURS SUIVANTS

MARCHÉ AUX POULSES
BRUXELLES

SOLDES

AVANT
INVENTAIRE

RABAIS CONSIDÉRABLES

<p>ROBE beau voile forme nouvelle, nuances mode. Val. 125 59</p> <p>CHAPEAU satin noir et nègre 10</p>	<p>SAC cuir fantaisie doublé moire, glace et bourse, 2 compartiments, ornée initiale. Val. 79 49</p>	<p>MOUCHOIR batiste d'Ecosse, ourlets jours et initiale brodée main, 29x29. Val. 1.45 0.90</p>
<p>MANTEAU dames, velours et gabardine pure laine. Val. 195 65</p>	<p>TOILE DE SOIE imprimée, larg. 80. Val. 19.50 le M. 7.90</p>	<p>SERVIETTE de table, beau damassé blanc. Val. 3.25 1.90</p>
<p>ROBE élégante d'intérieur, impression sur belle laizette. Val. 49 16.80</p>	<p>BENGALINE de soie façonnée, teintés nouvelles, larg. 70. Val. 15.50 le M. 9.50</p>	<p>DESSUS TOILETTE tissu Jacquard très épais, frangé, ciel, rose ou or. 45x45 Val. 2.25 1.70 100x45 Val. 4.50 3.35</p>
<p>CHEMISE empire, madapolam garnie grecque, points clairs. Val. 7.90 4.85</p>	<p>CRÈPE DE CHINE pure soie, multicolore, larg. 100. Val. 49 22.50</p>	<p>DRAP cretonne blanche, apprêt toile, façon soignée. Le drap 175x275 Val. 27 20</p>
<p>BELLE COMBINAISON empire, batiste, motifs points clairs. Val. 17.50 9.50</p>	<p>NATTÉ nuances mode, rayures ajourées haute fantaisie pr robes, larg. 100. Val. 19.50 le M. 9.90</p>	<p>COUTIL satin rayures damassées pour literies, larg. 140. Coupe de 4m⁵⁰ Val. 65 49 Coupe de 5m⁷⁵ Val. 90 59</p>
<p>CEINTURE-VENTRIÈRE beau coutil uni, boutonée côté, rose, ciel, blanc, crème, du 58 au 76. Val. 19.50 10.40</p>	<p>DOUBLURE damassée mi-soie pour manteaux et tailleurs, larg. 100. Val. 11.50 le M. 7.90</p>	<p>ÉTAMINE à jours, qualité fine, pour rideaux et ameublement, larg. 140. Val. 9.50 le M. 5.80</p>
<p>PARURE ORGANDI col et rabat, ornée boutons nacré, coloris mode. Val. 14.50 6.95</p>	<p>NATTELAINE rayée pure laine, toutes nuances, larg. 130. Val. 29 le M. 15.50</p>	<p>CRETONNE ameublement, impression moderne, toutes nuances, larg. 130. Val. 16.50 le M. 9.80</p>
<p>BAS coton couleur, jambes proportionnées, qualité extra. Val. 9.50 4.90</p>	<p>TAFFETAS de laine très flou pour robes, nuances mode, grande largeur. Val. 24 le M. 16.30</p>	<p>BOUTONS corozo 4 trous, noir, marine, belge et gris. la dz. 16 m^m Val. 1.50 24 m^m Val. 2.95 30 m^m Val. 4.90 4.75</p>
<p>CHEMISE américaine pour dames, tricot coton perlé. Val. 8.90 4.75</p>	<p>MADAPOLAM blanc pr lingerie et layettes, larg. 78. les 5 M. Val. 17 11.50 les 10 M. Val. 33 22.90</p>	<p>AINE zéphir 2 fils, toutes nuances. La pelote de 50 gram. Val. 4.90 3.25</p>
<p>PANTOUFLES dames, simili-laine imprimée, semelles feutre. Val. 6.90 4.35</p>	<p>PERCALE blanche belle qualité pr lingerie fine, larg. 80. les 5 M. Val. 27 18.40 les 10 M. Val. 55 36.40</p>	<p>ÉCHARPE pratique voile Impression fant., garnie points clairs et bandes tons opposés 130 x 30. Val. 25 13.40</p>
<p>SAVON de toilette extra, très parfumé. La boîte de 6 gros pains Val. 7.50 4.90</p>	<p>LOT COLS dépareillés pour hommes. Val. 3.50 0.50</p>	<p>JOLIE BLOUSE voile, toutes nuances. Val. 39 15</p>
<p>ENVELOPPE cuir croco, glace et bourse, doublé moire, 2 compartiments. Val. 35 24.75</p>	<p>GILET ou CALEÇON hommes, jersey coton blanc. Val. 15 9.50</p>	<p>CHEMISE JOUR montante shirting, boutons épaule, ornée festons et points clairs. Val. 11.50 6.85</p>

50 à 60 % de RABAIS sur coupons et articles déclassés

Il n'est pas envoyé d'échantillons des articles soldés

A propos d'un centenaire

GROTIUS (1583-1645)

En 1625, le Hollandais Hugo De Groot — plus connu sous le nom de Grotius — publiait en latin, à Paris, un grand ouvrage intitulé *Le Droit de la paix et de la guerre*. Cet ouvrage a eu une autorité considérable et une immense célébrité. Mis en vente à la foire de Pâques à Francfort, il fut enlevé en très peu de temps, et quarante-cinq fois réimprimé jusqu'en 1758.

Immédiatement traduit en allemand, en français, en hollandais, en italien, en espagnol, commenté par nombre d'auteurs, classique dans les universités allemandes, il fut le livre de chevet de Gustave-Adolphe pendant la guerre de Trente Ans. Il a exercé une influence énorme sur la marche des événements et sur l'histoire des idées. L'année en cours en ramène le tricentenaire, et il est naturel de se demander ce qui en a fait la valeur et déterminé le succès.

* * *

Cet ouvrage n'est d'ailleurs pas le seul qu'ait publié Grotius. Écrivain fécond, d'une érudition sans bornes, épris de belles-lettres, il laisse nombre d'études sur les poètes et les prosateurs grecs et latins. Historien, il compose en dix-huit livres des Annales où il raconte les événements de son temps. Versé dans la controverse théologique, il écrit des commentaires sur la bible et le nouveau testament, un livre sur la vraie religion, un autre sur les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Mais c'est par son œuvre juridique qu'il subsiste, et son nom n'aurait qu'une saveur archéologique, si on ne devait à sa plume le *Traité de la paix et de la guerre*.

* * *

Quand il fit paraître ce traité, Grotius était déjà un personnage connu dans le monde où l'on s'occupe des questions internationales. Un tract de quelques feuillets, imprimé en 1609, sous le titre *La Mer libre*, avait répandu son nom partout.

Dans ce tract, il revendiquait au profit de son pays la liberté des mers. La mer était alors considérée comme une extension du domaine terrestre, et les peuples prétendaient se partager l'empire des océans comme ils se partageaient l'empire des continents. Venise s'attribuait la souveraineté de l'Adriatique, l'Angleterre s'affichait maîtresse de la Manche et de toutes les eaux qui baignent ses côtes, l'Espagne avait la Méditerranée et l'Atlantique, le Portugal s'arrogeait le droit de police sur la mer des Indes. Cela ne faisait pas l'affaire des Hollandais qui, ayant enlevé aux Portugais les îles de la Sonde, venaient de fonder une grande Compagnie anonyme pour l'administration et l'exploitation coloniales. Il leur fallait la route libre depuis la mer du Nord jusqu'à Java. Il leur fallait soustraire leurs convois maritimes au contrôle de l'étranger. Il leur fallait anéantir en fait et en droit la souveraineté que le Portugal voulait exercer sur l'océan indien. Grotius se chargea de la partie juridique de l'opération. Il réfuta un à un les titres invoqués par les Portugais. Puis, élevant le débat

au principe de la mer fermée, qui met le commerce et les transports à la merci de quelques peuples, il oppose le principe de la liberté de la haute mer.

La mer est bien commun, elle est la route de l'humanité, elle appartient à tout le monde, elle n'est pas susceptible d'appropriation privée : telle est l'idée nouvelle que Grotius cherche à faire prévaloir. Derrière les Portugais se trouvent ainsi atteints les Anglais, les Vénitiens, les Espagnols, les quatre ou cinq États qui s'étaient partagé l'empire maritime. Ceux-ci firent répliquer par des publicistes à leur solde.

Mais Grotius, par le caractère large de sa thèse, avait mis de son côté tous les États exclus de la souveraineté des mers ; il avait lié habilement l'intérêt particulier de son pays à l'intérêt de l'humanité en général, c'est-à-dire à l'intérêt du plus grand nombre. Il devait triompher dans la discussion et, son point de vue finit par l'emporter. Le principe de la liberté de la haute mer est aujourd'hui universellement accepté.

* * *

L'œuvre s'explique presque toujours par l'écrivain.

Seul un Hollandais pouvait écrire l'ouvrage sur *La Mer libre*, parce que seule, au XVII^e siècle, la Hollande, petit peuple navigateur, fraîchement arrivée à l'expansion coloniale, avait un intérêt immédiat à revendiquer la liberté des routes maritimes. Grotius a simplement interprété le sentiment de ses compatriotes. C'est le sentiment de ses compatriotes encore qu'il interprète dans le « droit de la paix et de la guerre », tout au moins c'est le sentiment d'un certain nombre de ses coréligionnaires et de ses amis politiques.

Grotius est calviniste et républicain.

Comme calviniste, avec beaucoup d'autres, il incline au rationalisme moral. Les écrivains catholiques, antérieurs à la Réforme, avaient constitué une morale à la fois philosophique et théologique. Méthodiquement, ils avaient édifié un code de droits et de devoirs dont chaque article était motivé soit par des arguments de raison, soit par des arguments de textes empruntés à l'Écriture et aux pères de l'Église, soit le plus souvent par les deux ordres de preuves en même temps. Accord de la foi et de la raison : la méthode fut pratiquée avec un plein succès et à la satisfaction de tous, aussi longtemps qu'il y eut un magistère ecclésiastique fixant avec autorité le sens des lettres sacrées. Mais arrivent la Réforme et le libre-examen. Chacun entend à sa guise la Bible et l'Évangile. Les controversistes se démolissent à coup de citations qui s'opposent. A une phrase de Luc on réplique par une phrase de Marc qui paraît dire le contraire. A une maxime de l'ancien testament on répond par une maxime tirée du nouveau. Les arguments théologiques se détruisent entre eux et ils détruisent les arguments de raison, puisqu'en principe les lumières de la révélation sont supérieures aux lumières natives de l'intelligence humaine. Le libre-examen engendre le scepticisme et fait sombrer l'esprit dans d'insolubles contradictions. C'est chose grave en morale. A la

rigueur, dans le cerveau de l'homme, peuvent coexister deux pensées contradictoires; mais la volonté ne s'accommode pas de ces trop fortes antithèses : il est impossible d'agir et de ne pas agir, de faire une chose et son contraire. Il faut à la conduite humaine un principe ferme et cohérent, une règle fixe et immuable. Il est trop clair que la théologie protestante est la cause de la misère et de l'impuissance où la morale se débat. Comme une morale est nécessaire, les protestants vont donc tenter de la bâtir en dehors de la théologie et de l'asseoir exclusivement sur des bases rationnelles. Grotius fut leur porte-parole. Il veut constituer sous le nom de droit naturel, une morale qui resterait vraie et valable, même pour celui qui ne croirait point en Dieu : « Tout ce que nous venons de dire, écrit-il, aurait lieu en quelque manière, quand même on accorderait, ce qui ne se peut sans un crime horrible, qu'il n'y a point de Dieu, ou s'il y en a un, qu'il ne s'intéresse point aux choses humaines ».

Le droit naturel, écrit-il ailleurs, émane des principes internes de l'homme, bien qu'en un certain sens il puisse être attribué à Dieu, puisque celui-ci est l'auteur de notre nature et a voulu qu'il y eût en nous de tels principes. Le droit naturel, écrit-il enfin, consiste dans certains principes de la droite raison qui nous font connaître qu'une action est moralement honnête ou déshonnête, selon la convenance ou la disconvenance qu'elle a avec une nature raisonnable et sociable; et par conséquent que Dieu, qui est l'auteur de la nature, ordonne ou défend cette action.

Quant à la méthode, il y a deux manières d'administrer la preuve: l'une, plus abstraite et plus subtile, consiste à montrer la convenance ou la disconvenance de telle action avec la nature raisonnable et sociable de l'homme; l'autre, plus populaire, conclut sinon très certainement, du moins avec beaucoup de probabilité, qu'une chose est un droit naturel, parce qu'elle est regardée comme telle par toutes les nations, du moins parmi les nations civilisées. Car un effet universel supposant une cause universelle, une opinion si générale ne peut guère venir que de ce qu'on appelle le sens commun. En fait, c'est la seconde méthode que pratiquera surtout Grotius. Il compulse les usages des nations, il rassemble les sentences des écrivains de tous les temps, il cite les philosophes et les pères de l'Église, la bible et les évangiles, et si tous les témoignages s'accordent à permettre ou à interdire une action, une pratique ou une coutume, il conclut à la bonté ou à l'iniquité de cette action, de cette pratique, de cette coutume. Il fonde la morale sur l'histoire plus que sur le raisonnement.

Que Grotius a voulu fonder une morale rationnelle, indépendante de la religion, cela ressort de la définition qu'il donne du droit naturel et de la méthode qu'il applique. Le titre de son livre *Le Droit de la paix et de la guerre* ne doit pas faire illusion. La paix et la guerre le préoccupent beaucoup moins que le souci de séparer la morale de la théologie. Les trois quarts de son traité sont consacrés à la propriété, à l'autorité, à la justice dans les contrats, à la loyauté dans l'expression de la pensée, à toutes les questions qui sont la matière habituelle des livres de morale. Le droit de guerre est la partie accessoire de l'ouvrage. Il n'est qu'un corollaire des principes que l'auteur a essayé d'établir en morale. Si Grotius a pris un titre qui pouvait faire croire que l'intention de tracer des lois à la guerre était sa pensée capitale, c'est pure habileté de sa part. Il a voulu frapper les imaginations. Il écrit pendant la guerre de Trente ans, la plus longue, la plus meurtrière, la plus dévastatrice des temps modernes. Tout le monde aspire à l'humanisation et à l'adoucissement des coutumes militaires. Le livre sera bienvenu et se fera lire qui correspondra à cette préoccupation générale. Cela a conduit Grotius à opter pour un titre en rapport avec l'inquiétude actuelle et à disséminer dans toute son œuvre les principes relatifs à la conduite des belligérants. Innocent arti-

fice, à la faveur duquel il fit des adeptes et réussit à faire accepter sa conception d'une morale autonome!

* * *

La morale politique eut toujours ses préférences et il la construisit de manière à justifier les opinions de son parti. En Hollande, il est adversaire du stathouder Maurice de Nassau qui a des prétentions à l'absolutisme et partisan du grand pensionnaire Barneveldt qui est à la tête du mouvement républicain.

Il souffrit pour la cause dont il s'était fait le défenseur. Condamné à la prison, en 1619, il s'évada et passa le reste de sa vie à l'étranger, en France notamment, où il composa et imprima, avec une dédicace à Louis XIII, le livre qui devait l'illustrer. Il mourut à Rostock en 1645, après avoir exercé la charge d'ambassadeur de Suède, dont le roi Gustave-Adolphe, son admirateur, l'avait investi. Car si Grotius est républicain, il ne l'est qu'en Hollande et à raison de la situation particulière de son pays. La république n'est pas nécessairement pour lui la meilleure forme de gouvernement. Sur la meilleure forme de gouvernement, on pourrait du reste disputer à l'infini. Mais chez les peuples libres, l'autorité est à la mesure du consentement qu'y ont donné les sujets au moment d'établir le gouvernement autonome. Les Hollandais ont fait la république des Provinces-Unies. Ils n'ont créé ni une royauté absolue, ni une royauté héréditaire. La logique et l'histoire commandent en Hollande une attitude hostile à Maurice de Nassau. Au fond, le pouvoir résulte d'un contrat passé entre le peuple et le souverain. Le prince n'a que l'autorité qui lui a été dévolue par ce contrat et la résistance est légitime chaque fois qu'il en enfonce gravement les clauses. Cette thèse, qui n'est plus tout à fait neuve, dans les Pays-Bas au XVII^e siècle, est exprimée en termes prudents et mesurés : « Comme entre plusieurs genres de vie les uns meilleurs que les autres, il est libre à chaque personne d'embrasser celui qui lui plaît : de même un peuple peut choisir telle forme de gouvernement, que bon lui semble; et ce n'est point par l'excellence d'une certaine forme de gouvernement, sur quoi les opinions sont fort partagées, qu'il faut juger du droit qu'a le souverain sur ses sujets, mais par l'étendue de la volonté de ceux qui lui ont conféré ce droit. »

* * *

L'originalité de Grotius comme penseur est dans son livre sur la liberté des mers, dans sa conception d'une morale indépendante, dans ses idées sur l'origine et l'étendue de l'autorité politique. Il est bien à craindre qu'on ne l'oublie, et qu'à l'occasion du tricentenaire de son *Traité sur le Droit de la Paix et de la Guerre*, on ne se borne à célébrer le juriste qui a voulu légiférer sur la conduite des opérations militaires.

Ce sera une grave erreur. Car, dans ce domaine particulier, il a peu créé et n'a guère fait que codifier des solutions que d'autres, particulièrement les théologiens espagnols, avaient élaborées. On vante la douceur, la modération, la bienveillance dont il fait un devoir même aux belligérants qui soutiennent une juste cause.

Faut-il dire que dans des temps plus anciens et plus barbares d'autres avant lui n'avaient pas été moins soucieux de limiter les ravages et les excès de la guerre? Saint Thomas, en particulier ne prescrivit-il pas à l'armée qui avance sur le terrain de combat d'user modérément de sa victoire, d'épargner les femmes et les enfants et même de ne pas couper les arbres fruitiers? Ce sont là des choses qu'il ne faudrait pas oublier. Trop souvent dans les panégyriques de centenaire, on grandit sans mesure les hommes que l'on célèbre en diminuant, par la conspiration du silence, les précurseurs qui ont frayé la voie et apporté les premiers matériaux.

MAURICE DEFURNY
professeur à l'Université catholique de Louvain.

A côté d'un congrès

La Chambre de commerce internationale

Le III^e Congrès de la Chambre de Commerce internationale vient de se réunir à Bruxelles, pendant la semaine du 21 au 27 juin. Les séances plénières eurent lieu dans la Grande Salle du Palais des Académies, ce boyau central de l'Intelligence officielle. Les réunions des divers groupes se tinrent dans les anciens salons dénués des ducs d'Arenberg qui ont pris, grâce au bon goût des entrepreneurs de manifestations officielles, le cachet populaire de salles de vente publiques.

Après les deux Congrès précédents de Londres et de Rome, ces assises permettent de se rendre mieux compte de l'action de la Chambre de commerce internationale.

Créée en juin 1920, à un moment où la crise économique qui s'est abattue sur le monde des affaires dès les premiers mois de cette année commençait à se faire sentir dans toute son acuité, la Chambre de commerce internationale a pris tout de suite une extension importante.

Dans dix-neuf pays, des comités nationaux groupent les organismes représentant l'industrie, le commerce et la banque. Dans dix-huit autres pays, des associations économiques ou des chambres de commerce ont donné leur adhésion personnelle en attendant que se forme un comité national.

La Chambre compte dès maintenant 347 Chambres de commerce et 50 associations de commerçants. Par ses 24 associations nationales de banquiers, 376 banques y sont représentées. Elle réunit, d'autre part, 105 associations d'industriels et 735 entreprises industrielles dans les 37 pays où elle a des membres. Enfin, l'armement y est dignement représenté par 11 associations nationales et 56 compagnies de navigation.

En dehors des groupements qui concernent l'industrie, le commerce et la banque, la Chambre se compose de membres individuels qui sont au nombre de plusieurs centaines actuellement.

Il résulte de ces chiffres, que l'importance du nouvel organisme international est très grande et que les quelque 2,500 personnes qui ont le droit d'assister à ses assemblées plénières représentent des intérêts d'ordres divers considérables.

C'est, d'ailleurs, du nombre et de l'influence de ses membres que dépend la réalisation du but principal de la Chambre de commerce internationale qui est de mettre en contact les banquiers, les commerçants et les industriels des divers pays, de rapprocher les mentalités de ceux qui sont les grands artisans de la richesse, pour qu'ils se comprennent et s'entendent mieux et que, par des rencontres périodiques, l'homme d'affaires étranger devienne un ami et un collaborateur. Ainsi peut et doit naître une opinion mondiale, garante d'une paix universelle.

D'aucuns diront, peut-être, que toute conférence internationale, tout congrès où se rencontrent des délégués de différents pays, toute réunion où des mentalités différentes viennent en contact, tendent au même résultat, bien que ces assemblées se tiennent dans des buts déterminés différents, soit politiques, soit économiques, soit techniques. Il serait superflu dès lors de constituer un organisme qui n'aurait que ce seul but.

Il n'en est pas moins vrai qu'une grande association qui parvient à grouper des personnalités importantes des divers pays aux fins de créer une entente internationale au point de vue du commerce, peut avoir des résultats heureux pour les échanges et les relations des peuples entre eux.

Et c'est à ce point de vue qu'on peut être particulièrement satisfait de ce que les Etats-Unis aient envoyé en Europe, à l'occasion du Congrès de Bruxelles, un lot imposant de délégués. Sans examiner la raison déterminante pour laquelle certains délégués ont passé l'Atlantique, on peut espérer que non seulement ils seront parvenus à convaincre les Européens de la justesse de certains de leurs points de vue financiers et économiques, mais aussi qu'ils rentreront chez eux avec une conception plus exacte des besoins de l'Europe.

L'Atlantique est un espace immense qui sépare nos deux continents, et cependant la distance qui — au point de vue des idées —

éloigne les uns des autres les peuples de ces continents, est parfois plus grande encore; il est à souhaiter que, tout comme les déplacements vers les pays lointains deviennent de plus en plus faciles, les échanges des idées entre les nations, si diverses soient-elles, se fassent avec la même aisance.

La grande impression qui se dégage donc de ce congrès est celle d'une tentative de rapprochement des idées relatives aux problèmes économiques actuels, d'une visite de grande bienveillance intellectuelle que les Etats-Unis d'Amérique sont venus faire aux Vieux Continents.

En présence du grand nombre de délégués américains qui ont assisté aux travaux du Congrès — ils étaient plus de 250 — nous pouvons conclure qu'ils sont bien représentatifs du peuple américain tout entier.

Trop souvent, leurs compatriotes, que nous avons déjà rencontrés dans des conférences internationales, ont laissé l'impression qu'ils n'avaient guère derrière eux toute l'opinion de leur pays. Trop souvent, ils n'ont pu faire accepter chez eux les idées auxquelles ils s'étaient ralliés, ou les conventions auxquelles ils prenaient part en Europe. On en arrivait à se demander si Wilson n'avait pas fait école.

Ainsi encore, à ce Congrès de Bruxelles, au cours de l'examen des résolutions du Comité des Transports par mer, — à l'occasion d'un vœu présenté au sujet de l'adoption de modifications aux règles d'York et d'Anvers sur l'avarie commune, modifications qui avaient été adoptées à une conférence internationale de Stockholm où des Américains étaient présents, — on a entendu le porte-paroles américain demander que toute la question soit discutée à nouveau dans une conférence ultérieure pour permettre à l'Amérique de présenter ses objections et pour faire modifier la Convention suivant ses désirs.

Pour la seconde question de la même section, celle concernant la Convention sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires, le même délégué estimait qu'une convention pourrait être établie sur une matière aussi importante, mais qu'il fallait que les hommes compétents de son pays l'examinent au préalable. Or, cette convention avait fait l'objet de deux conférences diplomatiques où les Etats-Unis étaient officiellement représentés!

Pour la troisième question de ce même Comité, celle relative à l'immunité des navires d'Etat, le délégué américain se déclara d'accord pour une action internationale, parce que les Etats-Unis venaient de faire passer dans leur législation nationale des principes concernant cette immunité. Il suffisait par conséquent que les autres Etats fassent ce qu'avaient fait les Etats-Unis pour que la situation fut réglée...

Ces attitudes nous paraissent sans doute surprenantes. Par un contact plus suivi, elles se reproduiront de moins en moins. Les réunions du genre de celle qui vient de se tenir, ont le grand avantage de mettre en lumière les divergences dans les conceptions et de permettre d'aplanir les difficultés qui en résultent.

Poursuivant l'examen des questions qui ont été traitées au cours du Congrès, nous arrivons à la constatation immédiate que dans une assemblée pareille, il n'est guère question d'études ou de discussions approfondies sur tous les points qui sont traités.

Le Congrès est saisi de questions générales ou particulières dont s'occupe l'opinion mondiale, et le Bureau de la Chambre, après avoir fait exposer d'une manière très générale le fond de la question, par une personnalité spécialement compétente, se borne à faire ratifier un vœu tendant à appuyer telle ou telle réforme, ou à adopter telle ou telle mesure ou convention, le travail étant d'ailleurs préparé au préalable par une commission spéciale.

Il arrive bien que le résultat des travaux d'une commission soit la conclusion étonnante qu'il faille constituer une autre commission pour examiner la question dont il s'agit. Il arrive aussi que la Chambre mette à son ordre du jour des questions qui ont été examinées à fond dans d'autres réunions internationales et semble faire ainsi double besogne.

Ces détails ne sont pas de nature à nuire à la grande œuvre d'ensemble qui est de faire de la propagande pour certaines thèses, d'appuyer certains mouvements d'idées, et de soutenir l'opinion publique dans des réformes indispensables pour le plus grand bien des échanges commerciaux des peuples. La Chambre de commerce internationale est une université encyclopédique dont les cours sont suivis par l'élite commerciale du monde.

C'est ainsi qu'à l'opposé de ce qui se passe dans d'autres conférences internationales, ce sont les assemblées générales du congrès

qui présentent le plus d'intérêt. Dans les autres conférences, ce sont le plus souvent les commissions — où l'on travaille — qui retiennent principalement l'attention. Ici, la Conférence plénière, où des sommités de tous les domaines exposent des questions d'ordres divers, est le rouage principal.

Ce qui a dominé, dans ces assemblées à la Conférence de Bruxelles, les questions techniques relatives aux finances, à l'industrie et au commerce, ainsi qu'aux transports, — qu'il s'agisse de transports maritimes, de transports par chemin de fer, de transports par route, ou d'aéronautique commerciales, — ce fut la question générale de la restauration économique liée d'ailleurs étroitement à la question financière à un point de vue général.

Restauration économique, exécution du plan Dawes, problèmes des transferts, règlements des dettes interalliées...

La grande délégation américaine a-t-elle voulu convaincre l'Europe de ce que, pour la restauration du Vieux Continent, il n'y avait que certaines méthodes possibles et que, avant d'arriver au rétablissement de la vie économique normale, il fallait aplanir toutes les causes de difficultés entre nations, surtout au point de vue financier, et notamment le règlement des dettes? C'est probable.

Les délégués d'Europe auront-ils, d'autre part, pu faire comprendre et réaliser et de plus près la situation réelle du Vieux Continent aux délégués des Etats-Unis d'Amérique? Espérons-le.

Ce dont on peut être certain, c'est que — à côté et grâce à ce Congrès de Bruxelles de la Chambre de commerce internationale — des échanges de vues ont eu lieu qui donneront peut-être une solution plus rapide aux grandes difficultés économiques actuelles.

Le Congrès a fait entrevoir la nécessité de rapprochements internationaux et la possibilité de résultats utiles à la généralité.

Et pour cela, il faut rendre hommage à ceux qui conçurent l'œuvre et la réalisèrent.

Il ne s'est agi sans doute que de questions touchant aux intérêts matériels des nations et l'on pourrait à cet égard regretter que les grands principes qui sont à la base de toutes les convictions et de tous les systèmes ne soient pas venus en discussion.

Passons sur ces considérations philosophiques...

La Finance règne en souveraine incontestée.

Et la réception grandiose qu'un des principaux organismes financiers de la capitale a donnée aux délégués du Congrès de la Chambre de Commerce internationale, dans les salons d'un ancien palais royal, est presque un symbole...

Henry DE Vos.

Un saint populaire

L'ordre séraphique n'a point, si l'on excepte le Poverello d'Assise, de saint plus populaire qu'Antoine de Padoue. L'on aime surtout, chez l'un, le simple sublime, le doux poète mystique, l'amoureux chevalier de Dame Pauvreté. C'est plutôt comme thaumaturge que l'autre a conquis, parmi les foules, sa renommée.

Dans cette ravissante épopée des pauvres, les *Fioretti*, Antoine apparaît deux fois, et ce sont deux miracles dont le second surtout — le saint prêchant, à Rimini, aux poissons de la mer — est demeuré célèbre. Il en va presque toujours de même dans les nombreuses vies du saint; le merveilleux y tient une très large place; des faits extraordinaires y marquent les moindres chapitres; Antoine y marche escorté continuellement de prodiges.

Mais c'est la légende qui parle ici, avide et prodigue de merveilles; soucieuse de vérité seule, l'histoire réserve plus d'une désillusion aux dévots qu'attirerait seulement vers le disciple et le compagnon de François la surabondance des épisodes miraculeux.

L'hagiographie moderne songe moins à frapper l'imagination qu'à satisfaire scientifiquement l'esprit. Elle ne sacrifie pas au vain plaisir d'étonner les lois rigoureuses de la critique. Se piquant d'exactitude, elle remonte scrupuleusement aux sources, discute

avec impartialité les documents et les témoignages, soumet chaque fait à un contrôle sévère, n'avance rien sans preuve. Elle ne donne pas l'imaginaire pour le réel, le possible pour le certain. Là où manque la certitude, elle déclare son doute. Au risque même d'édifier moins un public irréflecti, elle préfère à n'importe quelle affirmation hasardée le silence.

Si le merveilleux, qui séduit la foule, pâtit notablement d'un tel scrupule, la beauté profonde n'y perd rien. L'héroïque vertu des saints ne suffit-elle pas à leur poésie?

C'est principalement lorsqu'il s'agit d'introduire dans l'histoire le surnaturel que l'hagiographie a pour devoir une extrême circonspection. On l'a souvent oublié, et je n'en veux pour preuve que les miracles apocryphes dont abonde plus qu'aucune autre la légende antonienne et qui firent longtemps son succès auprès des masses. Pourquoi ne le dirais-je pas? Beaucoup de personnes pieuses mettent à s'incliner devant l'extraordinaire un empressément excessif, une complaisance qui frise l'ingénuité. Il ne faut pas admettre trop aisément une exception aux lois générales imposées par Dieu lui-même à l'universalité des choses.

Que telle exception soit possible et constatable, qu'elle se rencontre effectivement, cela ne fait point doute, et nous ne saurions, ici, proclamer avec trop d'énergie notre croyance. Mais il n'en résulte pas que nous soyons dispensés de toute prudence, quand il s'agit d'accepter soit comme miraculeux un fait certain, soit comme certain tel fait miraculeux. Croyants, oui; jobards, non; et la foi n'est pas du tout la crédulité. L'Eglise n'a, du reste, jamais cessé de nous donner, en cette matière délicate, l'exemple d'une sage réserve.

La gloire de saint Antoine de Padoue ne nous commande point d'accepter, les yeux fermés, une légende fleurie par l'imagination et la ferveur de sept siècles. Dépouillée par de savants biographes de ses épisodes légendaires, la vie du saint tient en quelques lignes, car, par une rencontre singulière, ce personnage illustre, dont on parle tant, est de ceux que l'on connaît à peine et que l'histoire voile le mieux.

On sait qu'il naquit à Lisbonne, en 1195, et reçut au baptême le nom de Fernando. Sur ses parents, sur son enfance, sur son éducation, rien que de conjectural. Résolu, à quinze ans, de se consacrer à Dieu, il entra chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, au monastère de Saint-Vincent, dans la banlieue de Lisbonne, puis, à Coïmbre, au monastère de Sainte-Croix, où il demeura jusqu'au jour de son entrée dans la famille séraphique. Ce furent dix années vouées à la prière et à l'étude. Tout en exerçant son âme ardente à la méditation, il acquérait une rare culture intellectuelle et, notamment, une science profonde des Ecritures. L'histoire n'en dit pas plus long.

Le martyr de cinq Frères Mineurs, au Maroc, et les miracles qui suivirent, ainsi que le transfert de leurs reliques au monastère de Sainte-Croix, éveillent sa vocation d'apôtre. Il reçoit l'habit de saint François, abandonne son nom pour celui d'Antoine et quitte le Portugal. Une tempête le jette, malade, sur les côtes de Sicile, d'où il se rend au chapitre général convoqué à Assise pour la Pentecôte de 1221. Fidèle à l'esprit primitif de la famille franciscaine, Antoine se retira ensuite, avant de commencer son apostolat extérieur, dans l'ermitage de Monte-Paolo, près de Forlì, où sa vie fut toute d'austérités et de prières. Ayant conçu le feu du ciel dans la solitude et la méditation, il se trouva prêt à le répandre parmi les peuples, pour l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes.

Encore que, dans cette période nouvelle, la chronologie demeure souvent douteuse, que l'histoire rencontre bien des assertions peu justifiées et qu'il lui soit fréquemment difficile de discerner la vérité, l'on sait qu'Antoine prêcha d'abord en Romagne, où il convertit nombre d'âmes égarées par la propagande des Cathares

et des Patarins; puis en diverses parties de la France, Languedoc, Berry, Limousin, Provence, où la trace de son séjour est presque effacée et où la légende lui attribue nombre de prodiges dont la plupart ne sont pas établis; puis encore en Italie, à Padoue notamment, où il passa les dernières années de sa vie et où son influence fut immense.

Son zèle ne lui accordait aucun repos, et il se trouvait récompensé par l'extraordinaire empressement des auditeurs accourus des villes, des bourgs et des châteaux environnants. Les églises ne suffisant pas à contenir les foules, Antoine était contraint de prêcher dans de vastes prairies. Il eut souvent jusqu'à trente mille auditeurs. Chose à peine croyable, les marchands eux-mêmes fermaient leurs boutiques pour aller l'entendre et ne reprenaient leur commerce qu'après la prédication finie.

Dès que s'élevait la parole du saint, l'assistance lui appartenait corps et âme. Souvent, quand il avait terminé, il devait, pour échapper aux marques impétueuses de la vénération publique, être protégé par une nombreuse escorte d'hommes courageux. La foule s'arrachait, reliques précieuses, les morceaux de son vêtement de bure. « Le fruit de ses prédications, écrit un de ses derniers biographes, était admirable. Sa parole ramenait la paix entre les ennemis, elle faisait rendre la liberté aux captifs et restituer ce qui avait été enlevé par la violence ou par l'usure. A sa voix, les courtisans abandonnaient leur vie infâme, et les voleurs fameux par leurs méfaits respectaient désormais le bien d'autrui. » Ah! que n'avons-nous encore, messieurs de la politique, de la finance et de la noce haute ou basse, des prédicateurs de cette force !

Quand son âme s'envola, ce fut un deuil unanime. Les funérailles furent royales et signalées par plusieurs miracles. Un tel cri demandait sa canonisation que Grégoire IX, moins d'une année après sa mort, accorda.

J'ai dit plus haut que la critique sévère écarte de la vie de saint Antoine bien des miracles qui contribuèrent à sa popularité : pour nos lecteurs qu'intéresse l'iconographie chrétienne, je signalerai celui en souvenir duquel, depuis le XVII^e siècle, le saint est représenté d'habitude tenant dans ses bras le divin Enfant.

L'auréole de thaumaturge lui reste néanmoins. Si les exigences de l'esprit en amortissent un peu l'éclat de nos jours, la grandeur du saint n'en est pas diminuée; on admire davantage les vertus qui le distinguent : la candeur de l'homme resté vierge, l'austérité et la perfection spirituelle du religieux, le zèle, l'énergie, l'éloquence de l'apôtre. C'est en montrant Antoine de Padoue non plus dans le mirage de la légende, mais dans la vérité de l'histoire, qu'on travaille le mieux à sa gloire.

MAURICE DULLAERT

Justice⁽¹⁾

par Ladislas St. Reymont

(Prix Nobel 1924)

La littérature est l'observation de la vie. Mais elle constitue elle-même un champ d'observation, et ce n'est pas le moins curieux. Plus on étend ses recherches et ses lectures, et plus on remarque que chaque écrivain, chaque groupe ne voit guère que lui-même. Il règne en littérature un *egoïsme sacro* admirable, j'allais dire impayable. Voyez, par exemple, les « heures avec ... » de M. Fré-

déric Lefèvre; on en lit une chaque samedi, dans les *Nouvelles littéraires*, vaste courrier des lettres où il y a de tout, de la plus solide et de la plus noble pensée, à côté de sottises et d'infamies forcément plus nombreuses. M. J. Lefèvre nous fait passer une « heure » par semaine avec un écrivain célèbre ou non, mais qu'il estime significatif, et qui l'est généralement. Certaines de ces entrevues présentent le plus haut intérêt, d'autres beaucoup moins. L'éclectisme de l'enquêteur est radical : après Claudel, Barbuse. Cela tient à ce que M. Lefèvre croit trop à l'importance des hommes et de ce qu'ils disent; parce que, jusqu'à présent, nonobstant sa sympathie intelligente et sa très estimable objectivité à l'égard des catholiques, il n'a encore rien découvert au-dessus de l'homme. Au reste, les auteurs qu'il interroge y croient, en général, encore beaucoup plus que lui, à l'homme, c'est-à-dire, à eux-mêmes, bien entendu. C'est précisément le point de ma remarque préliminaire : chacun semble croire que seule son œuvre, sa personnalité, son esthétique existe à l'exclusion de ce qui n'est pas elles.

Il y a d'ailleurs là quelque chose d'inévitable. Non pas qu'on ne puisse se poser qu'en s'opposant. Mais c'est un fait que pour vivre il faut être énergiquement soi-même, tendre au *self-same*; il faut boucler la boucle. Cela suppose une certaine défensive contre la concurrence vitale des autres. Seulement, il y a la manière, d'abord. Ensuite, l'idéal reste tout de même de se maintenir le plus largement possible ouvert à ce qui nous est étranger. Écoutez Goethe parler au nom de son étonnante expérience : « Plutôt l'homme s'aperçoit qu'il y a une industrie, un art pour donner à ses facultés innées un accroissement et un développement régulier, plus il est heureux; tout ce qu'il peut recevoir du dehors n'altérera en rien sa nature propre. Le génie le plus favorisé est celui qui absorbe tout, s'assimile tout, non seulement sans porter par là le moindre préjudice à son originalité native, à ce qu'on appelle le caractère, mais bien plutôt, en donnant par cela même à ce caractère sa vraie force et en développant ainsi toutes ses aptitudes. » (*Conversations*.) Novalès précisait : « Rien n'est plus utile au poète qu'une contemplation rapide des nombreux objets de l'univers et de leurs propriétés, ainsi que les sciences diverses. » (*Fragments*.)

Egalement au-dessus de la réceptivité exagérée et du particularisme étroit, il y a une troisième manière de se comporter qui est la seule vraiment sage, me semble-t-il, la seule vraiment conforme à la vie : elle consiste à tendre à la plus grande intensité de caractère, d'intégrité possible, tout en se maintenant en contact avec le plus de choses vivantes et diverses possibles, pour en assimiler le plus qu'on peut. Pour le dire en passant, c'est une sagesse, un humanisme qu'un catholique peut pratiquer avec plus de sécurité et de succès qu'un autre — toutes choses égales d'ailleurs — parce qu'il a des principes certains, d'une fermeté parfaite (comme tels) et que, par définition, catholicisme c'est universalité. Malheureusement, ce qu'il faudrait plutôt stimuler, chez la plupart des catholiques, c'est la curiosité, qui se fait bien rare après vingt-cinq ou trente ans, alors qu'elle a parfois été désordonnée et intempérante à vingt.

Au reste, cet humanisme désirable comporte des tours et des détours. Pourquoi, par exemple, les préférences de sentiment, irréductibles à la raison, n'y auraient-elles pas largement leur part? L'essentiel c'est de savoir ce qu'on veut et de se garder de se répandre au loin, à tous les vents, comme nous y engage follement l'agnosticisme inquiet et jouisseur de l'époque et le train effrayant du monde présent.

Pour en revenir à M. Frédéric Lefèvre, à travers lequel j'ai ainsi entrepris de passer pour atteindre mon auteur et le sujet de cette chronique, il a donc fait parler M. Ladislas St. Reymont, romancier polonais. Déploiement sympathique. Reymont est le fils d'un petit propriétaire terrien qui tenait l'orgue dans son village. Mais c'est, avant tout, semble-t-il, un de ces élus qui naissent marqués du signe, possédés d'une énergie ardente qui leur fait franchir classes sociales, espaces intellectuels, zones morales, sans que rien puisse les arrêter, et qui consternent naturellement les gens autour d'eux. La plupart des hommes se meuvent avec peine, sur des distances très petites. Eux avancent par bonds et reculent au loin les limites de leur champ d'action.

Cependant, contre les apparences, ils restent souvent très attachés au milieu qui les a produits, et alors ils lui appartiennent bien plus profondément que ceux qui ne l'ont jamais quitté : grâce à leur génie, ils en ont pénétré l'âme jusqu'à la racine, ils en ont exploré toute la variété, toute cette beauté qu'il y a dans la moindre vie organisée. Leur amour conscient tient du culte. Qu'ils aient le vouloir de l'exprimer — et il naît pour ainsi dire de lui-même —

(1) Paris, Librairie Picart, 1925; traduit du polonais par Paul Cazin et André Jacquet.

voilà des grandeurs cachées et muettes qui s'animent et prennent voix.

Ladislav Reymont issu de la masse paysanne polonaise ne sera pas un terrien. Il devient écrivain, grand prix Nobel, il entre dans la littérature universelle; mais avec lui, il y fait entrer les *Paysans* (Tétralogie qui comprend *L'Automne*, *L'Hiver*, *Le Printemps*, *L'Été*; 1904).

Adolescent, il s'en est allé frapper à la porte du célèbre couvent de Czenstochowa, qui l'a reçu comme novice. Quelques mois après, il en sort et, avisant un théâtre ambulancier, sur la place, il s'y fait recevoir comme acteur. C'est le commencement de la vie aventureuse qui l'amène à se découvrir et à se réaliser progressivement.

Après la publication de ses *Paysans*, la police tsariste lui fait entendre qu'un petit voyage à l'étranger lui ferait du bien. Il vient en France. Les paysans polonais, ses modèles, eux, n'ont pas bougé; ils sont toujours en Pologne, sous le joug, sous le knout. Par la force des choses, du fait même de son réalisme et de sa sincérité, Ladislav Reymont fait figure d'écrivain nationaliste. Russe, il aurait fait figure de réformiste, sinon de révolutionnaire: c'était le cas de beaucoup d'hommes généreux que l'oppression révoltait. « Comment, dit Reymont, aurait-il pu en être autrement et comment les préoccupations patriotiques auraient-elles pu être absentes de l'œuvre de nos écrivains, quand ils étaient les seuls gardiens de la flamme sacrée de l'unité nationale? » En la personne de Reymont, cependant les paysans de Pologne protestent à Paris; par ses livres qu'on traduit déjà, ils protestent un peu partout. La plupart des hommes sont incapables de s'exprimer par eux-mêmes; c'est pourquoi un poète, un romancier, un artiste, est quelqu'un de grand.

En 1910, il écrit un voyage au pays de Chelm, traduit par Paul Cazin, sous le titre de *L'Apôtre du Knout*, où la persécution tsariste contre l'église catholique uniate est retracée. Reymont vient de déclarer qu'il est resté profondément catholique et qu'il prépare en ce moment même un ouvrage, *le Prêtre Jean* « où il combat l'indifférentisme religieux, plaie des sociétés modernes. »

En 1913, 1916, 1918, paraissent successivement les trois volumes de *1914*, dont le sujet est le triple démembrement de la Pologne.

Je veux parler ici de *Justice*, qui contient deux « romans »; en Belgique, pays de conteurs régionalistes, avec lesquels ce Polonais a des grandes affinités, nous dirions plutôt deux contes ou deux nouvelles: « *Justice* » et « *Le Condamné n° 437* ». L'un et l'autre sont dressés contre un oppresseur: « *Justice* » contre l'appareil judiciaire, « *Le Condamné n° 437* » contre l'Allemand envahisseur (1916). Toutefois, il est nécessaire de se rappeler que le caractère polémique de l'œuvre de Reymont, comme des romanciers slaves, en général, est sinon accidentel, du moins adventice. Il n'est pas contraire à la vie ni à la beauté; il les favorise plutôt, car il est naturel, plus: inévitable, parce que, comme dit Gide (mais lui, dans quel sens abominable!) « l'œuvre d'art est chose toute humaine ».

Jean Winkorek a été condamné à trois ans de prison pour avoir défendu une fourche à la main, sa fiancée en butte aux galanteries d'une brute d'intendant. Il s'est enfui de prison, mais on le traque. La première page nous le montre se glissant dans la forêt, au cœur d'une cruelle nuit d'hiver, vers une misérable auberge de carrefour déjà pleine d'émigrants qui attendent leur guide pour repartir. Il s'y endort. Des gendarmes font irruption et lui réclament ses papiers. Un coup de poing, une brusque échauffourée, et Jean bondit dans la nuit. Un coup de feu l'atteint: il tombe, se relève, se traîne, s'échappe. Il se sent près de mourir; il n'a plus qu'un désir: arriver à son village, à sa maison, revoir sa mère. Le sort lui est clément: il y parvient. Sa vieille mère, qui est veuve, le cache, le soigne, le sauve, avec l'aide du curé, au milieu de quelles inquiétudes, de quelles angoisses, on le devine. Le réseau policier se resserre autour de la maison. Une joie pourtant l'aide à guérir: sa fiancée lui est restée fidèle. Elle vient le voir en cachette. Mais la situation devient vite intenable. Eh bien! ils partiront, tous trois, ils feront comme les misérables émigrants de l'auberge, comme tant d'autres, ils émigreront en Amérique. Arrachement terrible, pour la mère surtout, mais inéluctable. Les préparatifs clandestins commencent; il leur faut vendre tout, petit à petit, réaliser leur bien. Brusquement, la menace d'arrestation se fait imminente. Il a assez de force pour aller se tapir dans les environs. L'intendant, qui connaît sa présence au village, veut sa perte; il insulte sa mère. Une rage terrible possède Jean. Une rencontre fortuite le met en présence de son persécuteur: une bagarre sanglante se produit. La médisance s'en mêle; tout le village est ameuté contre lui. Il est

plus que temps de partir. Le jour est venu. Mais leur projet a été surpris; on les guette à la sortie du village, près de la forêt. Il se rue au travers de la troupe hostile. Mais il est rejeté vers le village. C'est fini, il va être repris, il va rentrer en prison, son cas aggravé. Alors, un tel désespoir s'empare de lui, une telle fureur, un tel besoin de vengeance, qu'il saisit une poignée de paille, y met le feu et la jette allumée sur un toit: — « Je ne pardonne pas! » L'incendie éclate, la poursuite s'interrompt. Il s'élançait vers la forêt: sauvé! Il va la toucher: — « Ils se souviendront de moi, les charognes! » Il se retourne une dernière fois, écoute les cris: Le feu! le feu!... Tout le village, tout son village brûle, c'est lui qui a mis le feu à son village. Hébété, tiré en arrière par une force invincible, il repart sur ses pas. Il voit le curé qui sort de l'église à la tête d'une procession suppliante. Une bande se précipite vers la maison de l'incendiaire. Il vient d'y rentrer; on l'y trouve. Les paysans en bouchent toutes les issues et y mettent le feu. Affolé, il saute dehors par la fenêtre. Six poignes l'ont saisi, ligoté et rejeté dans la fournaise.

« Dans le feu! Dans le feu, pour son crime!

Il se sentit empoigné par les pieds, par le cou, balancé comme un paquet et jeté sur le toit.

Le toit s'effondra. Dans un tourbillon d'étincelles, un cri effroyable, inhumain, parti de l'intérieur.

Un autre cri lui répondit sur la route. C'était la vieille qui revenait. Elle avait vu.

Elle contempla d'un regard morne sa maison en flammes, se pencha en avant, les poings tendus, comme pour courir se tuer. Puis elle murmura tout bas:

« C'est justice, justice, justice... » Et, livide, les bras en croix, elle roula sans vie sur le sol. »

Dans la campagne polonaise, pendant l'occupation allemande. Les Allemands rapinent partout. Dans un bourg vit un ménage aisé. Tout sourit aux époux, sauf qu'ils n'ont pas d'enfant. La mort leur a déjà enlevé deux nouveau-nés. Et voilà qu'ils attendent un troisième, chéri d'avance. Une expédition de réquisition survient au village. Le mari, grand gaillard tétu, cache son blé; les Allemands le découvrent: altercation, cris, coups; la femme est brutalisée et s'abat. Les soudards partis, elle doit s'altérer. L'enfant qu'elle porte est mort. Elle tombe en langueur. Une lourde amende les frappe. Le mari refuse de payer et rudioie le gendarme qui lui apporte la sommation. Peu après, la femme meurt. Là-dessus quatre Allemands commandés par son meurtrier viennent empoigner le mari: celui-ci a le temps de glisser sa hache sous ses habits. On l'emmène en traîneau. Dans la forêt glacée, à un moment propice, il tire sa hache et, coup sur coup, il abat les cinq Allemands. Maintenant, que faire? Il est seul sur la terre; et il est vengé. Il recharge les cadavres sur le traîneau, fouette les chevaux, en pleurant de rage et d'amour. Il s'endort; les chevaux l'arrêtent, à la ville, devant le quartier allemand. On le saisit; il raconte tout. On le met aux fers. Quelques jours après, il est condamné à mort. Il est le condamné n° 437. Le lendemain, on le fusille.

En lisant ces résumés, des lecteurs auront pensé à Eeckhoud pour la violence, et à Krains, pour la tristesse de vie étouffée. Il serait intéressant aussi de rapprocher *Justice de Garçon*. Malgré tout ce qui sépare l'homme du peuple russe de l'homme du peuple polonais, il y a beaucoup de ressemblances entre eux. Le catholicisme foncier des paysans polonais les différencie moins qu'on ne pourrait le croire des moujiks et des mechtchianines (petits bourgeois) orthodoxes. La plupart des illogismes populaires se retrouvent chez les uns et les autres. L'antagonisme n'y fait rien: les Russes méprisaient les Polonais comme des inférieurs, parce que ceux-ci étaient soumis au gouvernement contre lequel ils gémissaient eux-mêmes; l'orgueil nationaliste a de ces férociétés et de ces contradictions. Les Polonais leur tendaient mépris pour mépris au nom de leur catholicisme et de leur civilisation supérieure.

L'âme russe a plus de résonance et de profondeur, pourtant; en partie, parce qu'elle est plus troublée et qu'elle donne lieu à des investigations plus compliquées et plus subtiles, et que la douleur y est presque constamment à l'ordre du jour; en partie aussi, parce que l'orgueil, qui est un des traits distinctifs du caractère polonais, en est pour ainsi dire absent, ou bien il y revêt une morbidesse tragique, comme dans le héros de *Crime et Châtiment*. Or, l'orgueil est desséchant!

Dans Reymont, il y a plus de poésie, plus d'objectivité artistique que dans un Chmélou; les âmes y sont plus claires et plus fermes, quoique également malheureuses. La figure de la mère est

remarquablement burinée. La bariolure villageoise y est fraîche et vive comme un printemps de Petite-Russie; car la terre slave est un des paradis de la couleur.

Il faut dire aussi que la traduction de notre ami Cazin et de Jacquet est admirable. Elle revêt l'œuvre d'un haut éclat, comme un vernis parfaitement lucide sur une peinture de prix.

Cazin, qui est rompu aux traductions du polonais et qui est un des meilleurs humanistes de notre temps, et Jacquet, spécialiste des choses de Pologne, ont la bonne méthode, qui consiste à traduire fidèlement, mais en traitant constamment la traduction prise en elle-même, comme une œuvre d'art. C'est la méthode classique.

LÉOPOLD LEVAUX.

Quelques pages d'histoire nationale⁽¹⁾

Le progrès par l'Etat.

Au XIV^e siècle et au commencement du XV^e siècle sévissait chez nous ce que l'on pourrait appeler le malthusianisme économique. On s'efforçait d'établir un protectionnisme sévère, voire même des systèmes prohibitifs non seulement contre les produits étrangers, mais contre les produits des autres régions et des autres villes de la Belgique même; et, à l'intérieur des zones ainsi préservées de la concurrence, on limitait le travail au minimum.

On décourageait ou on écartait des ateliers les compagnons et les apprentis.

A Namur, on allait jusqu'à interdire aux mères de famille d'enseigner la couture à leurs filles (2). On s'opposait au progrès de l'outillage. On défendait de fabriquer en se servant de plusieurs métiers. On déniait aux villages et aux petites villes le droit de se livrer à l'industrie, et quand villages et petites villes, invoquant, avec raison, le droit commun, ne s'inclinaient pas, on organisait, pour les réduire à l'inactivité, de véritables expéditions; on confisquait, on brisait, on brûlait leurs matières premières, leurs machines à tisser, leurs cuves à foulons.

Cependant, les Anglais qui, jusque-là, nous avaient fourni leurs laines, développent leur fabrication de la draperie. Bientôt, les laines anglaises disponibles pour l'exportation deviennent si rares, que les drapiers belges doivent s'approvisionner en laines espagnoles (3) dont la qualité médiocre nuit considérablement à notre réputation commerciale. Nos produits ayant augmenté de prix et diminué de qualité, perdent leurs débouchés extérieurs et, se voient préférer sur nos propres marchés les produits d'Outre-Manche. Ypres en est complètement ruinée. Toutes les autres grandes villes subissent une crise grave. Si elles ne succombent pas, c'est parce qu'elles possèdent d'autres éléments d'activité (4).

* * *

On se rend très bien compte aujourd'hui que, pour prospérer, il faut, non pas produire peu et vendre cher, mais produire beaucoup et vendre bon marché. Il est difficile de dire avec quel degré

d'évidence cette vérité apparut à nos chefs d'il y a cinq siècles. Apparût-elle complètement, ils n'avaient pas les moyens adéquats d'agir. En effet, les organisations de métiers qui, paralysant l'activité du pays, le condamnaient à l'anémie profonde, disposaient dans chaque cité de prérogatives politiques que leur étendue et leur ancienneté rendaient en quelque sorte intangibles. Pour obtenir des résultats satisfaisants, une véritable révolution s'imposait dans chacune de nos grandes communes. Mais tant d'autres révolutions s'opéraient déjà que l'on peut croire qu'il eût été extrêmement dangereux d'y ajouter celle-là.

* * *

Nos souverains « bourguignons » ne contestèrent pas aux grandes villes le bien-fondé de leurs prétentions à priver les petites villes et les villages de leurs matières premières, de leurs métiers à tisser et de leurs cuves à foulons. Ils s'en tinrent à défendre l'emploi des armes et à n'autoriser que les moyens juridiques. Désormais, les grandes villes durent plaider devant les conseils de justice. L'interdiction de fabriquer dans un certain rayon des grandes villes fut maintenue.

Par contre, l'Etat améliora son système d'impôts : il les généralisa et il les répartit plus équitablement (1). Après avoir beaucoup tergiversé, il prit des mesures contre l'introduction dans le pays des draps anglais. Par ordonnance du 26 octobre 1464, il déclara « les dix draps est fillez faiz et ouvrez en Angleterre, bannit généralement de tous nos pays et seignouries » (2). Par la force même des choses, de pareilles mesures ne pouvaient aboutir : l'Angleterre, produisant elle-même ses matières premières, employant un outillage plus « moderne », disposant d'un grand marché (le marché national et une très grande partie du marché international), se trouvait à même de nous fournir à meilleur compte que nos propres drapiers. En 1487, l'arrivage des draps anglais est comparé à l'inondation par une mer immense : *proprie ac deceter assimilari potest inundacioni maris immensi* (3). Avec les encouragements du souverain, les Belges s'efforcèrent de remplacer la laine par le lin (on connaît l'extraordinaire fortune de cette nouvelle industrie) et de transporter en Flandre et en Brabant l'art de confectionner les tapisseries qui florissait dans nos villes du Sud, Arras et Tournai.

Par ces mesures, dont plusieurs n'étaient, on le voit, que des expédients, la Belgique connut pendant l'époque « bourguignonne », une très grande prospérité.

* * *

Il restait à nous doter d'une force militaire capable de sauvegarder nos biens physiques et moraux contre les convoitises étrangères, capable aussi de prendre en Europe les positions utiles à notre développement ultérieur.

La France achevait rapidement la réorganisation de son armée.

A cet avantage militaire, la France joignait l'avantage politique de posséder des populations mieux centralisées que les nôtres, plus dociles aux injonctions de l'Etat.

(1) « En dépit des plaintes qu'elles arrachent à quelques chroniqueurs bourgeois, les aides demandées par le duc (Philippe le Bon) furent à tout prendre très modérées... Ce n'est qu'à partir des grandes guerres de Charles le Téméraire que l'impôt commença à devenir oppressif ». H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, II, pp. 372-376.

(2) Cf. le texte complet dans L. P. GACHARD, *Collection de documents inédits*, II, pp. 176-177.

Il y avait eu déjà des décrets semblables en 1434, 1439, 1446, 1448. En 1451, la Chambre des Comptes du Brabant avait déjà reconnu que ces décrets n'avaient pas eu d'effet.

(3) Cf. D. SCHAEFER, *Hanserecesse von 1477 zu 1550*, III, p. 105. Cité par PIRENNE : *Une crise industrielle au XVI^e siècle. La draperie urbaine et la « nouvelle draperie » en Flandre*. Bruxelles, Hayez, 1905.

(1) Voir *La revue catholique des idées et des faits* des 12 et 19 juin 1925.

(2) J. BORGNET et St. BORMANS, *Cartulaire de Namur*, t. III, p. 51. Cité par H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, II, pp. 320-321.

(3) On mentionne de grands arrivages de laines espagnoles à partir de 1433.

(4) Bruges avait son port et ses banquiers, Gand l'étape des grains, Bruxelles les industries de luxe, et la clientèle de la Cour, Anvers, ses grandes foires. « A partir du commencement du XV^e siècle, la population urbaine n'augmente plus ». H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, II, pp. 320-321.

Notre peuple ne comprit pas ce que sa sécurité présente et ses progrès à venir exigeaient de lui. Ce n'était point manque de courage personnel ou apathie de l'individu, s'il refusa de faire un grand effort militaire. En ce temps-là, Edouard IV recruta parmi les Flamands la moitié au moins des hommes d'armes avec l'appui desquels il reconquit son trône (1). A toutes les époques, d'ailleurs, beaucoup de Belges participèrent volontairement aux guerres les plus périlleuses. Ce n'était point manque de ressources. C'étaient les provinces les plus riches qui refusaient avec la plus d'apreté leur concours à la grande œuvre du souverain de réformer et de fortifier l'armée. L'une des plus pauvres, la Bourgogne faisait preuve d'un véritable empressement, elle donnait son argent et ses hommes (2). Quant à la Flandre, très vulnérable et très menacée, « entre ses autres pays le plus riche », « toutes les fois que il (Charles) demandait aucun service, il sembloit à ses subgez d'icelui que on leur ostoit les vaines hors du corps » (3). Les deux causes principales de l'anti-militarisme étaient l'une d'ordre politique, l'autre d'ordre économique. Nos ancêtres ne voyaient pas que parla nature et l'emplacement mêmes de leur pays, ils doivent se constituer une puissante armée pour aider leurs producteurs à se procurer des matières premières ainsi que des débouchés, et pour défendre contre les cupidités étrangères la richesse acquise. « La plupart de vos subgez, répondaient-ils au souverain, et meismement ceulz qui demeurent es bonnes villes, sont marchans et gens de négociacions et d'œuvres mécaniques, ou gens de mer, ou laboureurs du plat pays, qui de ce se vivent et entretiennent, sans aucunement estre ydones ne abiles à la guerre, et lesquelz faiz de marchandise et négociacions, ou moyen desdites lettres, cesseroient de tous poinz, et le marchant estraingier, ensemble la commune marchandise s'absenteroit de vostre dit pays, à la desercion et destruction totale et subite d'icelui pays, lequel est principalement fondé sur les fait de marchandise qui est incompatible avecq la guerre... Par ce moyen, voz demaines, aydes, subvencions, toulieux et autres drois que avez audit pays cesseroient, se chacun se meist sus selon le contenu de vos lettres » (4). A cette façon de voir les choses d'ordre économique, s'ajoutaient de fâcheux errements de politique. La plupart des collectivités pensaient et parlaient comme les Quatre Membres de Flandre, rappelant au duc Charles que ses « très nobles progéniteurs » avaient « délaissé ledit pays en la franchise et liberté telle que ilz ne fisrent oncques contraindre, par rigueur, ne exécution, ne autrement, les subgez de vostre dit pays à payer aucune somme de deniers ne autre charge, sans consentement préalable des Quatre Membres de vostre dit pays pour et ou nom des manans et habitants d'icelui pays » (5). En même temps que s'affirmait cette volonté inébranlable de consentir les contributions militaires avant de les payer, le civisme subissait une crise grave. Beaucoup de notables répugnaient alors à s'acquitter des charges publiques. Ils laissaient ça et là le champ libre à des aventuriers de bas-étage (6).

Cependant, le moment pressait pour notre peuple de se conquérir une liberté grande, lucrative et durable d'agir en Europe.

Nos souverains « bourguignons » ne tergiversèrent pas. Ils ne biaisèrent pas davantage. Ils refusèrent d'écouter les raisons qu'invoquaient leurs sujets et firent savoir avec netteté leurs desiderata.

Rien n'est plus révélateur à ce propos que les discours du duc Charles. S'il veut des armées, ce n'est pas pour des raisons personnelles, mais « pour la sûreté, tuicion et deffence » du pays et « pour les tenir en paix et tranquillité ». « Vault mieulx de pourveoir en temps aux soudaines et insultes entreprises que mes ennemis pourraient faire sur moi et mes pays, que de nous et mes pays layssier fouler, enchacier (chasser) et debouter ». Or, le roi de France « a tousjours ses gens d'armes prest » (1).

Lui oppose-t-on la pauvreté du pays, il répond que telle et telle contrée (notamment Hollande, Zeelande, Brabant, Hainaut et Picardie) les plus pauvres de ses Etats « lui avaient si bien servy et fait leur debvoir » et que « les Francois sont bien povres, et l'on voit clèrement comment leur roy s'en ayde, et quel service ilz lui font journellement » (2).

Il compare ce que lui-même et ses sujets apportent à la défense de la nation et il proclame qu'il en retire moins d'avantages qu'eux. Il « y meet grant partie de ce que ses pedecessours lui ont laissé » (3). Il n'épargne pas « son corps, ses armes et sa chevauche » (4). « Comme le bon pasteur, y a employé son âme, *bonus etiam pastor animam suam ponit pro ovibus suis*, et autrè chose n'y reste que d'encore non avoir essayé la mort pour eulx » (5). « Ce qu'il faisoit ou fait de la dite defense servoit plus pour ses dits subgetz de Flandres, leurs femmes, biens et enffans, que pour lui, qui se trouve en continuelle sollicitude et labeur : car, quand ilz dorment, il veille; quand ilz sont ou chault, il est ou froit; quant ilz sont en leurs hostelz, il est en la pleuve et au vent, et, quant il jueune ilz sont en leurs maisons, buvant, menguant, eulz tenant bien aises. Et aussi ce qu'ilz en payent, ilz le donnent à eulz mesmes et pour leur seurté et point à lui, qui a la moindre part oudit pays, et sesdits subgetz la plus grande » (6). Aider le souverain dans sa mission militaire, n'est-ce pas un devoir du peuple? demande Charles. Et il ajoute : « Vous avez juré de me servir et de me estre bons et obéis sans subgetz » (7).

Il fait le reproche qu'au lieu de poser des actes efficaces on veuille le « contenter de une pomme cuite et de belles parolles, comme l'eu fait les petis enffans » (8). Haussant le débat, Charles invoque le droit du prince. S'il gouverne, c'est parce qu'il a reçu le pouvoir de gouverner de Dieu et non de ses propres sujets. « Il ne faut que visiter et lire ou livre des rois, en la bible, où, par motz expres, Dieu a désigné et éclairé le pover des princes sur leurs subgets » (9). En conséquence, « les assis des bonnes villes et autres impos de sondit pays, tout estoit et est à luy, et le pover appliquer et tirer, appliqueroit et tireroit à luy, quand bon lui sambreroit » (10). Cette autorité durera « tant que à Dieu plaira, malgré la barbe de tous ceulz à qui il en déplairoit » (11).

(1) Réponse du duc Charles aux remontrances des députés des Quatre Membres de Flandre, mai 1470. L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits*, I., p. 222.

(2) Réponse du duc Charles aux députés des Etats de Flandre, Bruges, 12 juillet 1475. *Id.*, p. 269.

En 1545, Navagere déclara que les Flamands sont mauvais soldats parce qu'ils sont trop riches.

(3) *Id.*, p. 252.

(4) *Id.*, Chevauche, biens, facultés.

(5) *Id.*, p. 255.

(6) Discours du duc Charles à Bruges, 12 juillet 1475. L.-P. GACHARD : *Collection de documents inédits*, I. p. 252.

(7) Réponse du duc Charles aux remontrances des députés des quatre Membres de Flandre, mai 1470. L.-P. GACHARD, *Id.*

(8) L.-P. GACHARD, *ibid.*, p. 268.

(9) Discours du duc Charles à Bruges, 17 juillet 1475. P.-L. GACHARD : *Ib.*, p. 257.

(10) Réponse du duc Charles aux députés, Bruges 12 juillet 1475. L.-P. GACHARD : *Id.*, I. p. 269.

(11) *Id.*, p. 257.

(1) « Louis XI eut le plus coûteux gouvernement dont on eût jamais ouï parler, et d'abord la plus coûteuse armée. Il ne cessa d'accroître les charges militaires. » LAVISSE, *Histoire de France*, IV, II, p. 405.

(2) « Elle n'a point d'argent, elle sent la France; mais elle a beaucoup de bonnes gens d'armes et les meilleurs que j'ay en tous mes pays. » Réponse de Charles aux remontrances des députés des quatre membres de Flandre, mai 1470. Cf. L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, t. I., p. 220.

(3) *Id.*, pp. 268-269.

(4) Réponse des députés de la Flandre au discours du duc Charles, à Bruges, le 12 juillet 1475. L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits*, I., pp. 265-266.

(5) *Id.*, pp. 264-265.

(6) En 1407, un paveur de rues, (Jacquemyen Badut) fit partie, comme l'un des plus hauts fonctionnaires liégeois, de l'ambassade envoyée au pape d'Avignon. En 1450, un chanteur public (Pierre Huribloc) fut capitaine de Gand.

En s'exprimant ainsi, Charles pense surtout aux habitants de la Flandre et il ne le cache pas : « Entre vous, Flamengs, avecq vous dures testes, avez tousjours contempné ou hay vostre prince, car, quant ils n'estoient point bien puissans, vous les contempnastes, et quand ils estoient puissans, et que vous ne leur povoyés riens faire, vous les haystes. J'aime mieulx que vous me hayés que contempnez; ne, pour vous privileges, ne autrement, en me lesray fouler, ne emprendre riens sur ma haulteur et seignourie, et suy puissant assez pour y resister » (1). Si la considération des intérêts du pays, des sacrifices personnels du prince, des droits sacrés de la couronne ne suffit pas à lui procurer ce qu'il juge nécessaire au développement de ses armées, il usera de sanctions rigoureuses. « Puisque sesdits subjectz avoient mis en non chaloir estre gouverné souz lui comme enfans souz pere, au moyen de quoy ils pourroient estre exheredez, comme le filz des biens de son pere pour ses demerites, ilz seroient desobeissans, et vivoient dresenavant souz lui comme subjectz souz leur seigneur » (2). « Il avoit assez longuement esté prier, il seroit dresenavant, commandeur; et ceux qui lui seroient desobeissans, il les puneroit tellement, qu'ilz les experimenteroit ce que plusieurs autres ont experimeté, lesquel il ne conseille point comme dessus, car il ne fait pas bon experimenter toutes choses » (3). Aux prélats, Charles annonce qu'ils doivent lui obéir dans ses demandes de crédits militaires « diligemment et sans dissimulacions quelconques », « sous paine de perdre et confisquer envers lui tout temporel »; aux nobles, il commande « de faire pareillement, sur leurs testes, et sur paine de confisquer de tout ce qui ils tenoient de lui et de tous leurs biens meubles et immeubles, et de leurs heritiers, pour iceulx estre appliquez à son demaine »; aux gens du troisième état, il fait aussi savoir qu'ils étaient tenus d'obtempérer à ses ordres « sur leurs testes et sur confiscations de tous leurs biens, ensemble tous privileges, avoir, franchises, libertez, costumes et usaiges » (4). Au milieu de ces arguments remarquables par leur variété, leur valeur, leur énergie — irritée et farouche par endroits — le duc Charles n'omettait pas de rappeler dans quel amour il tenait les hommes de son pays et quelle indulgence il leur gardait au fond du cœur (5).

* * *

Hélas! si l'opposition du public mollit dans telle circonstance ou dans telle de nos contrées, elle ne céda pas comme il le fallait.

On le sait, la France à cette époque, possédait une armée permanente, dotée de cadres réguliers, possédant des effectifs fixes, et capable d'une mobilisation rapide. Elle la devait à Charles VII et aux États-Généraux qui, en 1439, avaient voté une forte taille, convertie en 1444 en taille perpétuelle. Ce ne fut qu'à partir de 1471 — soit avec un retard de trente deux ans sur l'ennemi — que nos souverains purent tenter de faire la même chose. En 1474, ils disposaient de 18 à 20,000 hommes de troupes permanentes; ils durent continuer de recruter beaucoup parmi les mercenaires wallons, picards, bourguignons, allemands et, surtout italiens (6). Ils eurent ainsi 40,000 hommes. Mais, la qualité ne correspondait pas au nombre. Les hommes des troupes permanentes ne se trouvaient pas en proportion suffisante pour remédier aux défauts des mer-

cenaires; ils manquaient en outre du temps nécessaire pour leur instruction et leur équipement. Quant aux mercenaires, la différence de leurs origines, de leur formation, de leurs armes et de leurs commandements les privait de cohésion. Leur recrutement et leur acheminement vers leurs points de concentration entraînaient la perte de moments précieux. Leur concours dépendant du prix qu'on leur en payait, ils étaient tentés d'abandonner leur employeur quand croissaient les difficultés de l'entreprise; pour les mêmes raisons, ils pouvaient s'engager à servir son rival pour peu que celui-ci offrit davantage. S'ils ne se débattaient pas avant d'avoir combattu, ils aimaient d'abuser de leurs forces après la bataille pour souiller et dépouiller les indigènes, provoquant ainsi mille récriminations qui, par-dessus leurs têtes, atteignaient profondément l'esprit civique et la popularité de l'Etat (1).

Le duc Charles se multiplia pour remédier à ces inconvénients graves. Il entretint avec un soin extrême la puissante marine qu'avait constituée son père. L'artillerie faisait alors ses débuts. Il s'empressa d'en tirer parti. Il posséda bientôt trois cents des meilleures pièces de canon et tous les accessoires nécessaires pour les utiliser. Il imposa, à tous les degrés de la hiérarchie, une discipline implacable. S'il n'innova pas en tactique, ce fut, d'après certains historiens, parce qu'il manquait dans ces problèmes d'espèce d'invention; d'après d'autres, parce qu'il devait prendre les soldats qui s'offraient, sur lesquels de vieilles habitudes avaient grande prise et qu'il ne gardait pas assez longtemps pour parvenir à les changer.

* * *

Rassemblement de nos terres, unification juridique, administrative et financière, relèvement et développement économiques, réorganisation militaire, telles furent les directions principales dans lesquelles nos souverains « bourguignons » orientèrent leur politique intérieure. A quoi devaient-elles aboutir? A recomposer le corps de la nation, à revivifier son esprit et à lui rendre les moyens d'agir.

Le temps pressait. La France plus tôt concentrée que nous et mieux armée, voulait détruire les possibilités que nous avions alors — les plus belles au cours de notre longue histoire — d'assurer notre liberté internationale et de conquérir les biens physiques et moraux, l'enrichissement de notre substance, que cette liberté comporte. A ses forces propres elle ajoutait celles que l'inintelligence, l'égoïsme et la routine de quelques collectivités belges mettaient à son service.

La lutte fut pathétique. Elle fut vive et courte. Nous perdîmes.

N. WALLEZ.

(1) Les exactions des mercenaires firent le plus grand tort à nos souverains « bourguignons ». Les mercenaires du roi de France avaient, de même, plus maltraité les paysans français que les soldats anglais pendant la guerre de Cent Ans.

Catholiques Belges

soutenez notre effort

d'apostolat intellectuel

(1) Discours de Charles aux États de Flandre. L.-P. GACHARD : *Id.*, p. 223.

(2) Discours du duc Charles à Bruges, 12 juillet 1475. L.-P. GACHARD : *Id.*, p. 257.

(3) Discours du duc Charles à Bruges, 12 juillet 1475. L.-P. GACHARD, p. 258.

(4) *Id.*, p. 258.

(5) « Il avoit encore bien le cuer et la volenté de remettre iceulx subjectz en tel degré comme ilz ont esté par cidevant, car qui bien aime tart oblige. » *Id.*

(6) C'est pourquoi les cantons suisses de l'ouest en guerre avec nous prétendirent fermer les cols des montagnes qui faisaient communiquer l'Italie avec leur pays.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La haine de la vie.

Ils sont légion les écrivains libres-penseurs ou pense-petit, Henri Steine en tête, Anatole France en serre-file, qui accusèrent l'Eglise d'avoir, importune gêneuse, intraitable dominatrice, interrompu la riante fête du paganisme par la sombre ascèse du moyen âge. Ennemie farouche de la nature dont elle prétend comprimer les légitimes aspirations, ils la dénonçaient du même coup comme l'ennemie irréconciliable de la vie, dont ils l'accusaient d'étouffer les élans et de paralyser l'essor par sa législation oppressive.

La vie! La vie! Débarrassez-la donc de toutes les entraves surannées des dogmes abolis! Laissez-la s'allumer et se propager au flambeau des libres amours, et vous verrez l'humanité se déployer dans la joie, s'épanouir dans l'ivresse qu'aucun remords n'empoisonnera plus!

Proscrivant la volupté, l'Eglise tarit la vie, fille de la jouissance. Intolérable tyrannie! Ecartez donc la croix et proscrivez le renoncement! N'est-ce pas le droit de l'homme de goûter à l'aise la plénitude de la vie qui bouillonne dans son sein, de se livrer aux transports de la passion qui l'exalte, sans que pèse sur sa liberté l'odieuse contrainte d'une prétendue morale attentatoire à toutes les revendications de la nature?

Il n'est que temps, après des siècles de domination monacale, de secouer le linceul glacé de l'ascétisme, de réhabiliter la chair, ruisselante de délices, débordante de vie tumultueuse, opulente et magnifique!

Et ils ont fait comme ils ont dit. Ils ont abjuré la vieille morale, répudié le renoncement, affirmé la suprématie du bien-être, proclamé le plaisir la loi et l'idéal de la destinée et la seule fin digne d'être convoitée.

Et la doctrine sensualiste est descendue dans les masses, et qu'est-ce donc, en réalité vécue, le socialisme, sinon le hennissement de la passion déchaînée, la bête humaine qui brame après le plaisir?

Et puis, qu'a-t-on vu? Que voyons-nous?

A-t-on vu sur ce fumier des théories dégradantes éclore la fleur de la vie? germer une moisson de bonheur?

Voici que de partout, de chez nous aussi, se lèvent en vengeurs des statisticiens implacables, dressant le bilan de la morale outragée. Les berceaux se vident, la race s'étirole, la vie se ralentit, la Wallonie se suicide! On avait promis les triomphantes ascensions de l'humanité et c'est l'irréremédiable déchéance qui est venue. On avait promis la fécondité plantureuse, et c'est la morne stérilité qui a répondu. On avait déclamé contre l'improductivité du célibat religieux, si fertile cependant en bienfaits de toutes sortes, et l'on a instauré le mariage improductif et meurtrier! Empêcher de naître, disait Tertullien aux païens de son temps, c'est déjà assassiner!

Antique morale de l'Eglise, divine morale de nos pères, vous aviez raison! Et tous ces beaux-esprits qui vous contredisent ne sont que des corrupteurs. Il faut museler la bête humaine ou elle se rue en cruelles débauches. La volupté est mère de la mort. La vertu, c'est le progrès, c'est l'honneur, c'est la joie, c'est la vie!

Sur cette question qui passionne tant d'esprits et dont la litté-

rature s'amplifie chaque jour, je m'honore d'avoir signalé au public dans le *XX^e Siècle* une forte brochure de capitale importance, due à la plume de M. l'abbé Dermine, professeur au Petit Séminaire de Bonne-Espérance. Il a traité du mariage chrétien avec la pénétration du philosophe et la sagacité du moraliste.

Je voudrais rappeler ici — on passe si vite le Léthé de nos jours — qu'un maître éminent, trop oublié, dont l'enseignement a jeté sur l'Université de Louvain un exceptionnel éclat, M. Charles Périn a étudié le problème de la population, dans son beau livre *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, avec une profondeur et une clarté qui n'ont pas été dépassées. Le livre IV qui roule tout entier sur ce sujet n'est pas loin d'être un chef-d'œuvre de philosophie chrétienne et de science économique. Du chapitre qui termine cette étude « l'Eglise et la Population », une vingtaine de pages qui constituent une éloquente apologie sociale de l'Eglise, je dégage simplement la pensée par ce libre résumé, en formant le vœu que les catholiques reviennent à ces fortes leçons.

* * *

De toutes les questions qu'agite l'Economie politique, il n'en est pas de plus complexe que celle de la population, située au confluent de toutes les autres. Le problème à résoudre, en effet, n'est pas autre que celui-ci : pour mettre une société dans son assiette normale, il faut que le nombre des naissances et la puissance du travail s'augmentent dans une même proportion, de façon à donner à une population de plus en plus nombreuse, non pas le bien-être indéfini, qui est la chimère de l'école matérialiste et le contre-pied de la providentielle loi de la vie pénible à laquelle Dieu a condamné l'humanité, mais ce nécessaire de la vie qui permet à l'homme d'accomplir ses destinées. Comment réaliser cet équilibre qui écarte les inconvénients de la surpopulation, de l'accroissement désordonné, et les inconvénients pires encore de la dépopulation?

Le rationalisme antique s'est heurté à ce problème et le génie de Platon et d'Aristote, par une aberration inouïe, n'y a trouvé d'autre solution que la plus brutale, la plus tyrannique, la plus déplorable intervention de l'Etat limitant par la *contrainte légale* le mouvement de la génération.

Il y a la solution utilitaire de Malthus, l'appel à l'amour du bien-être, combiné contradictoirement avec la contrainte morale, c'est-à-dire l'abstinence dans le mariage jointe à la chasteté. Faire sortir de l'égoïsme utilitaire la générosité héroïque de la vertu, c'est chercher le fruit de la vigne sur le hallier épineux, c'est l'impossible contradiction.

Il y a la solution infâme des néo-malthusiens, prônée dans les Maisons du peuple, provoquant à la restauration des plus honteuses pratiques du paganisme, ravalant la dignité du mariage à des turpitudes que Proudhon lui-même a flétries et recourant même jusqu'à la contrainte légale par l'interdiction du mariage aux indigents et aux ouvriers jusqu'à ce qu'ils aient atteint une certaine aisance.

Une société où régneraient souverainement de telles doctrines est vouée à la décadence, elle est condamnée à s'éteindre dans la mollesse et la corruption. C'est la marche à l'abîme. Est-ce là que nous voulons descendre?

Il y a la solution catholique, la seule capable d'éviter les deux écueils contre lesquels vont se briser toutes les sociétés : l'excès de la population s'accroissant plus vite que les subsistances, ou une décroissance constante de la population qui est la source

d'une déchéance inévitable. L'Eglise échappe à Charybde et à Scylla en donnant à la société une double impulsion : d'une part, elle lui imprime une tendance continue à s'accroître en nombre; d'autre part, elle développe sans cesse toutes les puissances du travail. C'est ainsi, par l'influence qu'elle exerce au moyen âge, qu'elle avait couvert de populations robustes et laborieuses des contrées que le sensualisme païen avait dépeuplées. C'est par elle, sous l'influence de ses doctrines que Japhet se dilata pour habiter dans les tentes de Sem.

En outre, par l'harmonieuse combinaison du mariage et du célibat, par le développement simultané de la force d'expansion et de la force modératrice, elle assure la fécondité des races et contient en même temps leur essor dans de justes limites.

Aux hommes qui vivent dans le monde, elle offre la famille comme le type de la vie régulière, sans toutefois les y pousser inconsidérément. Elle donne à la jeunesse, en l'armant contre elle-même, le moyen d'attendre dans une préparation honorée par le travail et la chasteté le moment de fonder ce foyer avec avantage.

Par le célibat religieux, d'un côté, elle garantit la société contre une multiplication trop rapide, d'un autre, par cette prédication éloquent de la vertu, de l'immolation, de l'esprit de sacrifices qui rayonnent au loin de toutes ces existences vouées à Dieu et aux âmes, elle favorise la propagation régulière des familles.

Fait curieux attesté par l'histoire : « Le développement si remarquable de population et de richesse (au XIII^e siècle) coïncide avec la vive impulsion religieuse donnée à la société par les ordres mendiants, et c'est quand triomphe le principe du renoncement que la société du moyen âge parvient à l'apogée de sa puissance morale et matérielle. »

« Bien loin que le célibat religieux introduise la stérilité dans les sociétés qui le pratiquent, il y maintient au contraire la fécondité. Mais ce serait peu de leur donner la fécondité dans l'ordre physique par l'expansion des races, si on ne leur donnait en même temps la fécondité dans l'ordre moral par l'expansion de toutes les vertus. C'est là proprement et essentiellement la fécondité du célibat religieux. Par la plus haute des vertus et par le plus héroïque des renoncements, il suscite toutes les vertus et tous les renoncements. »

Mais il faut ici embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'action sociale exercée par l'Eglise. Elle extirpe les vices qui entravent le progrès. Elle stimule le travail par l'aiguillon de l'abnégation, implante partout des habitudes d'ordre et d'économie, développe l'esprit d'entreprise et de colonisation, ouvrant par l'apostolat lointain une fenêtre sur l'océan au souffle du large; elle entrave par l'apaisement des passions de la jeunesse les unions irréflechies génératrices de la misère; elle combat par la régularité des mœurs le fléau des naissances illégitimes; elle ajoute à ces influences et à ces impulsions le principe modérateur du célibat religieux en même temps qu'elle environne le mariage de sainteté et d'honneur. Par l'harmonisation de tous ces facteurs, l'Eglise catholique seule, sans s'être jamais posé, comme le fait la science, le problème de la population, a trouvé le moyen de le résoudre.

Et elle le résout par la liberté, la liberté de la charité, du sacrifice. Elle fait par la liberté ce que jamais n'ont pu faire les pouvoirs humains, armés de la toute-puissance de l'Etat rationaliste.

« Cette puissance de l'Eglise par la liberté, conclut le grand penseur que nous analysons, dans un ordre de choses où tant de difficultés sont accumulées, et duquel dépend le sort des sociétés, ne suffirait-elle pas pour faire reconnaître en elle cette vérité sociale que tant d'hommes de notre temps, épris d'une fausse liberté, s'obstinent à chercher dans des systèmes où tout part de la contrainte et où tout aboutit à la stérilité. »

J. SCHYRGENS.

L'avenir de la lèpre

D'après un article du docteur Victor G. Heiser : L'avenir de la lèpre, dans The North American Review de juin-juillet-août 1925.

La lèpre menace-t-elle les habitants des Etats-Unis? Combien y a-t-il

de lépreux dans ce pays? La maladie se propage-t-elle? Que fait-on pour la combattre? Voilà des questions qu'on pose très souvent.

Jusqu'en 1912, l'île de Nauru, dans le Sud-Pacifique (2,100 habitants) ne comptait pas un seul lépreux. A cette date il s'y produisit un cas de lèpre. De 1920 à 1922 il y avait à Nauru trente-neuf lépreux. A ce compte-là les Etats-Unis auraient aujourd'hui 2,937,200 malades.

Il y a, comparativement peu de temps, la France avait 2,000 hôpitaux pour lépreux; la Grande-Bretagne en avait plusieurs centaines. L'année dernière, après un siècle d'intervalle, l'affreux mal a reparu en Hollande. La vigilance est pour le moins très désirable.

L'histoire de la lèpre démontre qu'elle ne naît jamais spontanément. Le corps humain en est apparemment l'unique réceptacle. L'isolement des lépreux en Europe a permis d'avoir raison du fléau; et si la même méthode de ségrégation était appliquée partout ailleurs, la lèpre disparaîtrait de la surface du globe.

Quelques faits historiques : en 345 av. J.-C. Aristote la signale en Asie Mineure; en 200 av. J.-C. elle fait son apparition sur les côtes grecques; en 62, les soldats de Pompée l'apportent en Italie. En 180 après J.-C. elle paraît en Allemagne (Galien) et s'étend peu à peu sur toute l'Europe. Aux V^e et VI^e siècles, l'Espagne est contaminée; au XII^e la maladie gagne les îles Shetland, la Norvège, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Russie. Au XVII^e nous la retrouvons en Angleterre. On ne sait au juste quand elle pénétra aux Etats-Unis. Les colons français de la Louisiane, d'une part, les esclaves nègres d'Afrique Occidentale d'autre part, ont servi vraisemblablement de principales sources d'infection.

Inutile d'insister sur la terreur et l'horreur dont, depuis des siècles, la lèpre a rempli le cœur humain. La description qu'en donnait l'écrivain grec Arétaeus, il y a deux mille ans, est toujours conforme à l'affreuse réalité.

La maladie commence « insidieusement », progresse lentement et peut durer jusqu'à trente ans. La période d'incubation seule dure parfois jusqu'à vingt ans; la période la plus courte est de deux ans. D'autre part, la lèpre ne se transmet pas de la mère à l'enfant.

Les tortures physiques qu'endure le lépreux ne sont pas intenses, sauf quand la maladie s'attaque à certaines parties des yeux; mais les souffrances morales qu'il éprouve sont absolument intolérables.

Le nombre des lépreux dans le monde entier n'est pas connu; les évaluations varient de 2 à 3 millions; de 400 à 1,000 pour les Etats-Unis.

Les pays les plus contaminés sont : l'Inde, la Chine, le Japon, les Philippines, certaines parties de l'Afrique et de l'Amérique du Sud (« un seul petit pays » de ce dernier continent en compte, assure-t-on, cent mille); les Indes Occidentales, Ceylan, Java, certaines îles de Polynésie.

Aux îles Hawaï la proportion des malades s'élevait naguère à 0.8 %, ce qui est un chiffre effroyable.

C'est un médecin norvégien, Hansen, qui a démontré que la lèpre est due à un bacille. Elle semble ne se transmettre que par contact et être limitée à la race humaine seule. Dans les pays où les malades ont été isolés, comme en Angleterre, il n'y a plus de lèpre.

Qu'a-t-on fait aux Etats-Unis pour la combattre? Grâce à un vote du Congrès, il a été possible, en 1907, d'envoyer aux îles Hawaï une petite commission scientifique. En 1906, la colonie de lépreux la plus vaste du monde était ouverte aux Philippines; elle en compte actuellement près de 6,000.

Une « léproserie » nationale, où les conditions sont excellentes, a été fondée, en 1917, en Louisiane, à la suite d'un vote du Congrès.

A Porto Rico, comme à Panama, tous les lépreux sont isolés. Une « colonie » existe toujours aux îles Hawaï.

Les études entreprises sous les auspices américaines et les guérisons nombreuses signalées aux Philippines ont donné à la lutte contre le fléau une puissante impulsion; et aujourd'hui, les horizons sont plus clairs; l'espoir est permis là où tout était si sombre. Des Américains généreux ne refusent pas leurs dons, combien abondants, aux « missions » qui s'occupent des malheureux malades dans le monde entier. Au cours de ces dernières années la « Mission to Lepers » a coordonné tous les efforts et abordé le problème du contrôle de la lèpre du point de vue de la santé publique. Tout à la fois on travaille à soulager les souffrances des lépreux et on tâche de sauvegarder ceux qui ne le sont pas du terrible mal.

Et la médecine moderne que peut-elle offrir à ces malheureuses victimes, dont nous parlent déjà la Bible, Aristote et Galien?

Longtemps, très longtemps on n'enregistre que des insuccès. Mais l'assistance qu'apportent aux lépreux les missionnaires chrétiens brille comme un trait de lumière dans les ténèbres.

Ce n'est que le XX^e siècle qui, à proprement parler, a commencé à enregistrer des succès dans ce domaine. Les perspectives étaient bien découra-

geantes. Des centaines de remèdes avaient été essayées en vain. Puis on apprit un jour que les indigènes de l'Inde prétendaient obtenir des résultats positifs à l'aide de certaines plantes. Renseignements pris, il s'agissait des feuilles et des branches d'un arbre nommé *chalmoogra*, que ces indigènes mâchaient. Il fut reconnu peu à peu que c'était l'huile de cet arbre qui paraissait douée de vertus curatives. On se mit à l'extraire des noix du *chalmoogra*, et dès lors on fut à même d'essayer le remède dans toutes les parties du monde. Malheureusement on constata que les nausées qu'il provoquait étaient telles qu'un lépreux sur cent seulement parvenait à l'absorber définitivement. On se livra dès lors, durant de longues années, à rechercher ce qui pourrait contrecarrer ces effets de l'huile. Et, en fin de compte, on découvrit, aux Philippines, qu'en y mêlant du camphre et de la résorcine on pouvait l'injecter sous la peau du malade sans provoquer trop de nausées.

Les résultats ont été probants. Des Philippines la bonne nouvelle se répandit à travers le monde. Bientôt des îles Hawaï, des îles Fiji, de Corée, d'Australie, d'ailleurs encore, on en reçut confirmation. Comment oublier la flamme qu'on voyait s'allumer dans les yeux des lépreux en la leur annonçant !?

Dès lors l'étude de la lèpre a pris un caractère mondial. En modifiant, quelque peu la méthode des Philippines, Sir Leonard Rogers a, aux Indes obtenu des guérisons encore plus rapides. Aux îles Hawaï on est arrivé aussi à des résultats très satisfaisants. Des études se poursuivent à la *Leper Station* officielle de Carville (Louisiane). A Calcutta, en Chine, en Afrique, au Japon; on travaille aussi. D'autres remèdes que l'huile de *chalmoogra* ont été proposés. Le « tryparsamide » récemment découvert aux États-Unis et si efficace pour combattre la maladie du sommeil, semble devoir être un remède précieux contre la lèpre. Le mercurochrome a aussi permis d'arriver à des résultats extrêmement satisfaisants. L'échange constant de renseignements d'un pays à l'autre, échange qui embrasse aujourd'hui le monde tout entier, facilite grandement la lutte contre le fléau. Les perspectives qui s'ouvrent sont excellentes.

Voici quelques données plus précises sur les résultats obtenus. Aux îles Hawaï beaucoup de lépreux paraissent entièrement guéris. C'est ainsi qu'à la station de Kalihi, à la date du 25 février 1924, il y avait, pour 23 1/2 % des malades, guérison complète. Pour le reste il y avait amélioration pour 60 %; dans 31 cas sur 100 les progrès de la maladie étaient arrêtés; dans 8 cas sur 100 il n'y avait aucune amélioration. Sur 4,000 lépreux traités aux Philippines il y a guérison complète pour 300, amélioration sensible pour 53 % du reste, état stationnaire pour 36 %. Ces chiffres, pour ne pas atteindre à la perfection sont fort encourageants; contraste gigantesque avec l'état de choses, dans ce domaine, d'il y a quelques années seulement.

Les croisés modernes qui combattent le fléau ne se tiendront pas satisfaits à moins d'avoir extirpé la lèpre de la surface de notre planète. (1)

FRANCE

D'après un article de M. F. Charles-Roux : Le maréchal Lyautey et le Maroc français, dans la Revue Politique et Parlementaire, du 10 juin 1925.

Jamaïs homme ne s'est identifié avec un pays comme le maréchal Lyautey avec le Maroc.

Il a reçu ce pays à peine entamé par les armées françaises, vierge de toute civilisation moderne, endormi dans une antique et immobile culture islamique.

Sa forte main l'a pétri à sa guise.

Le voyageur qui débarque à Casablanca y découvre une grande ville européenne, dont le port est protégé par une jetée, inachevée encore du reste; ville la plus peuplée du Maroc en Européens de toutes nationalités, marché de toute espèce de marchandises, tout animé du souffle des affaires.

Mais le maréchal a préféré établir sa résidence à Rabat, une des trois capitales marocaines, qu'une voie ferrée va sous peu relier à Casablanca.

On sait que le Résident-général de France a couvert le Maroc d'un réseau d'admirables routes. Ailleurs, il a fait édifier sur des milliers de kilomètres des chemins de fer Decauville. Le prochain stade de l'outillage marocain

sera celui des railways à voie normale. Pour le moment, le développement des transports automobiles est surprenant.

Contrairement à ce qui se passe d'habitude en Orient, au Maroc s'est affirmé et triomphé le principe salutaire qui canalise l'afflux de l'élément européen et le dirige vers les espaces vides. L'apport étranger et moderne n'y pollue pas l'œuvre des siècles et des générations antérieures. Les villes nouvelles sont totalement distinctes des villes anciennes.

Tout ce qui avait une valeur soit religieuse, soit artistique, soit historique a été scrupuleusement sauvegardé.

D'admirables musées ont été installés à Rabat et à Fez; d'antiques *médersas* ont été réparés. Le cadre, le décor où se mouvait l'homme ont été l'objet des plus grands égards. Aussi, au Maroc, plus que dans tout autre pays de l'Islam, chacun continue de répéter les gestes, les attitudes de ses devanciers; pas un trait des tableaux consacrés par la tradition ne change.

L'intervention, l'ingérence de l'occupant dans l'existence de l'indigène a été, au Maroc, très circonspecte.

D'autre part, l'administration française a amélioré la situation de l'indigène, en rénouvant des arts tombés en décadence, et ces arts revivent aujourd'hui (poteries, tissus, tapis, cuirs ouvrés, etc.).

Tout en respectant l'enseignement coranique et traditionnel, on y a ajouté des collèges musulmans, des établissements d'instruction secondaire mi-française, mi-marocaine; on a fondé à Meknès une sorte de Saint-Cyr marocain, réservé aux familles marocaines d'échelon social élevé.

En matière médicale beaucoup a été fait, et M^{me} Lyautey a fondé, à Rabat, une maternité. Dans beaucoup d'autres branches : exploitation agricole, impôts, biens de main-morte, propriété privée et collective, l'administration française a innové, réformé, créé, amélioré, tout en évitant avec soin de troubler intempérieusement le train de la vie indigène.

La sécurité dans tout le pays est remarquable.

Les honneurs, les avantages, les privilèges et le prestige de la souveraineté ont été conservés au Sultan. L'entente entre lui et le maréchal est parfaite. D'un bout à l'autre du Maroc occupé, il y a, dans tous les domaines, collaboration entre deux éléments : l'un, l'élément français, guide et surveillant, l'autre, l'élément marocain, exécutant, souvent appelé à donner son avis.

Le nom du maréchal s'associe de bonne heure à la prise de possession française du Maroc, laquelle commence, à Casablanca, en 1907. Il est nommé Résident-général en mai 1912, et l'occupation du Maroc occidental prend dès lors un essor régulier. On n'a pas oublié l'assaut des tribus berbères révoltées livré à cette date à Fez, le danger que courut alors le maréchal, la duplicité du Sultan Moulay Hafid. L'occupation française ne cesse de faire tâche d'huile.

Quand la guerre éclate, on autorise le maréchal à ramener son corps d'occupation à la côte; il prend la mâle décision de n'en rien faire et se maintient à l'intérieur, tout en envoyant en France ses meilleures troupes. L'avenir lui donne raison, et l'original du rapport officiel où Lyautey notifie au gouvernement sa décision figure aujourd'hui à l'exposition des maréchaux, dans le Palais de la Légion d'honneur. La domination française ne cesse, malgré toutes les difficultés, de progresser de tous les côtés, de 1915 à 1919, au cours même de la grande guerre. La fin des hostilités n'en marque pas l'arrêt : de 1920 à la fin de 1923, la lutte se poursuit pour réduire les derniers îlots de « dissidence », comme on dit là-bas. Les succès de Abd-el-Krim sur les Espagnols obligeaient le maréchal, l'année suivante, à assurer à la France la possession de l'Ouergha.

Cette lutte est menée depuis treize ans avec un minimum d'effectifs français. Le Marocain soumis prend largement part aux opérations contre le Marocain rebelle : résultat d'une politique indigène qui vise avant tout à la conquête morale et obtient tout au moins le désarmement moral.

De tout ce qui se fait au Maroc, la bénéficiaire est la France, à des titres politiques, aussi bien qu'économiques et militaires. Tout permet de croire que le rendement de cette possession française répondra aux espoirs placés en elle, pour son propre profit et pour celui de la mère patrie. En attendant, il serait bien difficile de citer, dans le domaine colonial français ou étranger, un seul pays où les progrès aient été plus rapides, que ce soit dans le domaine, de la législation, des travaux publics, du commerce, de l'agriculture ou de l'industrie.

Français admirable, Lyautey, comme l'ont écrit les frères Tharaud, emploie tout son génie à concilier, dans une harmonie grandiose, le formidable passé et l'impatient avenir. On ne saurait mieux dire.

(1) L'auteur est directeur de la section orientale du département international d'hygiène (*International Health Board*) de la *Rockefeller Foundation*.

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 20,000,000

Réserves : 25,000,000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

- - - Coffres-Forts - - -

BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem.	Rue des Tongres, 60-62,
Parvis St-Gilles, St-Gilles.	Etterbeek.
Place Sainctelette, 26, Mo-	Place Liedts, 18, Schaerbeek
lenbeek.	Rue du Bailli, 79, Ixelles.

◆◆◆ CARRELAGES ◆◆◆

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone B 15911 BRUXELLES Téléphone B 15911

◆◆◆ REVÊTEMENTS ◆◆◆



Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longue rue Neuve, 107-111 ANVERS Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2 BERCHEM-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit. — Comptes à terme. — Comptes de quinzaine. — Caisse d'épargne. — Location de coffres-forts. etc.

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

P. B. P. **PETIT-BEURRE PAREIN** P. B. P.

◇ MARCHAND TAILLEUR ◇

Costumes de Soirées

Maison **L. Dupaix**

Costumes de Cérémonies

◇ 50, rue du Marais. Bruxelles ◇

A la Grande Fabrique

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

E. Esders

26, Rue de la Vierge Noire, 26

BRUXELLES

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

Livrées et uniformes. — Vêtements de sports et voyages. — Lingerie. — Bonnetterie. — Chapellerie. — Ganterie. — Chaussures. — Cannes. — Parapluies. — Fourrures. — Modes.

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques
C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche.

C^{ie} française du Gramophone

BRUXELLES
171, boulevard Maurice Lemonnier
65, rue de l'Ecuyer
42, placé de Meir, Anvers.

Maison fondée en 1873 VAN CAMPENHOUT Frères et Sœurs
François VAN NES Successeur

13, Rue de la Colline, 13 -- BRUXELLES -- Téléph. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE RÉGISTRES — COPIE-LETTRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES.

Usine électrique : 36, Rue Vanderstraeten, 36, Molenbeek-Bruxelles

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

FABRICANT
DU MERVEILLEUX ENCAUSTIQUE
POLIFLOR

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

41-43, Rue de l'Ecuyer, 41-43 - BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, ANCIENS et MODERNES.
— MOQUETTES UNIES tous les tons. —
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS
— (divers dessins et toutes largeurs). —

CARPETTES DES FLANDRES ET AUTRES
— — (imitation parfaite de l'Orient). — —
TAPIS D'AVIGNON UNIS ET A DESSINS.

Les prix défient à qualité égale toute concurrence.

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS